

DOSSIER

Quels potentiels économiques pour la Nouvelle-Calédonie ?

p.20

VIE DE LA CCI

Alerte Commerces : un dispositif de prévention pour les commerçants

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réduction des déchets : jeter moins, consommer mieux

Au Centre de vos Attentes,
au Centre de vos Affaires

Grandes Chambres et suites

équipées de kitchenette et espace bureautique

Un restaurant bar, La Pergola

Espace vert et zen, situé au sommet de l'hôtel

Un Business Center

8 salles de réunion
équipées et modulables

Services :

bagagerie
laverie
location de voiture
pressing

Parking & hôtel

sécurisés

Wi-Fi gratuit



Hôtel du Centre



Sommaire

Quels potentiels économiques pour la Nouvelle-Calédonie ?

p20



Actualités

Fabrication locale : 1^{er} inventaire p4

Vie de la CCI

Alerte Commerces : un dispositif de prévention pour les commerçants p5, 6 et 7

ZOOM ENTREPRISE

Thiriet, une histoire de surgelés

p8



Actualités d'entreprises p10-11

Portrait d'entreprise

Numeric relève le défi de l'e-éducation p12

Provinces

La province Nord se met à la remise en forme p14

C'est officiel p16

Repères Économiques p17

Économie

Destination Nouvelle-Calédonie p18

Média

Tout l'univers de la fête en trois clics p25

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réduction des déchets : jeter moins, consommer mieux p26



Formation

Des formations qualifiantes pour la grande distribution p29

Quiz p30

Connaissez-vous la charte Chantier vert ?

Fiche pratique

Loi du pays relative à la concurrence : quels enjeux ? p32-33

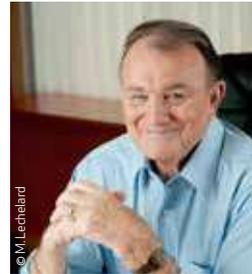
Foire aux Questions/Agenda p34

Reprises d'entreprises p37

Foires & salons p37

Revue de presse p38

Le *CCI Info* est publié par la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, 15 rue de Verdun, BP M3, 98 849 Nouméa cedex, tél. 24 31 00, fax 24 31 31 Site Internet : www.cci.nc - Directeur de publication : André Desplat - Comité de rédaction et coordination : Françoise Bonnet Crestani, Sidonie Ganatchian Rédaction : Françoise Bonnet Crestani, Manon Delannoy, Jean-Marc Estournès, Chloé Jez, Frédérique de Jode, Annabelle Noir - Coordination rédaction : Rezo - Couverture : E.Chalkiadakis Réalisation : Concept - Régie publicitaire : Rezo, tél. 28 63 01 - Responsable publicité : Yann Milin, tél. 77 19 72 Impression : Artypo Ducos, tél. 28 32 99 - Tirage : 12 000 exemplaires - Le *CCI Info* est distribué aux ressortissants de la CCI-NC. Toute reproduction intégrale ou partielle de la présente publication est interdite sans l'autorisation expresse à obtenir auprès du directeur de publication.



Edito

ANDRÉ DESPLAT
Président de la CCI-NC

À l'heure où les industriels cherchent des alternatives à un modèle économique basé essentiellement sur l'industrie minière, la Nouvelle-Calédonie a plus d'une opportunité à offrir. Nous ne sommes aujourd'hui qu'au début d'un long processus de diversification, et les atouts encore peu exploités du territoire, pourraient devenir de véritables points forts pour l'économie de demain. De la recherche de nouveaux marchés, déjà portée par les entreprises de la place, aux potentiels offerts par la richesse de notre zone économique exclusive, il existe aujourd'hui de réelles perspectives de développement économique pour notre territoire. L'enjeu étant désormais de transformer ces atouts en de véritables forces.

Au sommaire de ce dernier numéro, vous découvrirez également le dispositif de prévention Alerte Commerces qui s'implante dans le centre-ville de Nouméa. Après avoir fait ses preuves dans de nombreux départements en Métropole, Alerte Commerces devrait contribuer à rompre l'isolement des commerçants de Nouméa et dissuader les malfaiteurs. Du côté des nouvelles formations diplômantes, la CCI propose celles du réseau Négoventis pour la filière commerce/grande distribution.

Bonne lecture.

La Nouvelle-Calédonie : un joyau !



La très attendue liste annuelle des meilleures destinations touristiques dans le monde, publiée par le *New York Times*, place notre territoire à la 51^e place des endroits à voir absolument. La journaliste Naomi Lindt explique que des infrastructures modernisées comme le nouvel aéroport international de Nouméa-La Tontouta, l'amélioration du réseau routier, la présence de grand hôtels tels le Hilton et le Sheraton Nouvelle-Calédonie Resort & Spa qui ouvrira ses portes sous peu, vont contribuer à « attirer les visiteurs ». Sans oublier toutes les beautés et ressources naturelles de la Nouvelle-Calédonie ou encore le Centre culturel Tjibaou qui héberge la plus grande collection des arts du Pacifique. Une belle reconnaissance.

Journée de l'ingénieur

Pour la première fois en Nouvelle-Calédonie, sera organisée la Journée Nationale de l'Ingénieur (JNI) à Nouméa. Cet événement, relié à celui organisé par les ingénieurs et scientifiques de France, se tiendra dans le hall d'honneur de l'hôtel de la province Sud le 4 avril 2014 sur le thème *Découvrir les métiers de l'ingénieur pour innover et entreprendre*. Des ingénieurs issus de tous les secteurs d'activité (agro-alimentaire, informatique, métallurgie, travaux publics, télécoms) feront une présentation de leur métier pour faire connaître leur parcours, leur rôle et leurs activités au sein de leur entreprise, administration, industrie... Des témoignages, des présentations, des échanges se dérouleront tout le long de cette JNI. La CCI y sera présente.

Plus de renseignements :
Tél. 81 08 66 / sli-noumea-nc@unicnam.net



Fabrication locale : 1^{er} inventaire

Du 17 février au 30 avril, sur tout le territoire, la CCI interroge plus de 600 entreprises sur les produits qu'elles fabriquent. Ce recensement est une première en Nouvelle-Calédonie. Quels types de produits sont fabriqués localement ? Combien sont protégés ? Quel poids représentent-ils dans l'offre globale ? Autant de questions qui trouveront réponses à l'issue de ce recensement.

Commandé par la Chambre de commerce et d'industrie, ce recensement a pour objectif de mieux connaître la production locale pour mieux la représenter, la défendre et la promouvoir. Condition indispensable pour atteindre cet objectif : une participation optimale des entreprises interrogées. Les données recueillies seront rendues anonymes et feront l'objet d'un traitement statistique.

Les résultats serviront de base de discussion avec les pouvoirs publics et pourront constituer un outil d'aide à la décision pour le développement du secteur industrie. L'efficacité de cet outil reposera sur la précision des réponses apportées par les entreprises.

Ce recensement est soutenu par la FINC, la CGPME et le MEDEF-NC. Sa réalisation a été confiée à la société d'études QUID NOVI.

Pour toute information ou question, n'hésitez pas à contacter Flavie DENAIS, responsable du service industrie et commerce extérieur de la CCI à l'adresse mail suivante : f.denaïs@cci.nc

DÉMÉNAGEMENT PROVISOIRE DU SIÈGE DE LA CCI

Pour des raisons de réaménagement de locaux, depuis début mars et jusqu'à la fin de l'année 2014, le siège de la CCI de Nouméa situé au 15 rue de Verdun a déménagé provisoirement au 32 rue Gallieni. Le centre de formalités des entreprises est quant à lui toujours à votre service au 14 rue de Verdun. Espace Performance, la pépinière d'entreprises de la CCI, et la Formation professionnelle continue restent également à leur adresse habituelle au 15 bis rue de Verdun.

Plus de renseignements :
Tél. 24 31 00

À LA RECHERCHE D'UN BUREAU ?

Vous êtes créateur ou repreneur d'entreprise à la recherche d'un bureau à louer ? Rejoignez Espace Performance, la pépinière d'entreprises de la CCI, afin de bénéficier d'un bureau tout équipé en plein cœur de Nouméa et de tous les services dont vous avez besoin pour bien démarrer votre activité.

Plus d'informations :
Espace Performance
Tél. 24 31 05 / esp@cci.nc



Alerte Commerces : un dispositif de prévention pour les commerçants

Face au sentiment d'insécurité qui gagne le centre-ville, la CCI-NC lance Alerte Commerces, un dispositif de prévention par diffusion rapide d'un SMS collectif, testé pour la première fois en 2010 par la CCI du Jura, et qui a permis de diminuer le nombre d'agressions en Métropole. Il devrait contribuer à rompre l'isolement des commerçants nouméens, tout en dissuadant les malfaiteurs.

« Suite aux attaques récurrentes [...], il nous a semblé important de mettre en place ce dispositif afin de sécuriser nos commerces et favoriser ainsi l'acte d'achat par le retour du consommateur dans nos centre-ville. » Ainsi s'exprimait, en novembre dernier, Philippe Enjorlas, président de la CCI Oise, en lançant l'opération Alerte Commerces dans son département. Quant à Nouméa, un sentiment d'insécurité commence à se répandre dans certaines rues de la capitale où les services

de proximité représentent une proie facile pour les délinquants en puissance.

Après les stewards urbains, les brigades de la Police municipale, la vidéosurveillance et l'éclairage des zones sombres, voici donc Alerte Commerces, un nouveau moyen de prévention, destiné à rassurer la population. « Il y avait une forte demande de la part des commerçants, relayée par leur syndicat, pour améliorer la fréquentation et la sécurité du centre-ville, face à la recrudescence des actes d'incivilité, rappelle Corinne Tarnowka, responsable du service informations économiques à la CCI. Pour répondre à leurs préoccupations, notre commission commerce a créé un groupe de travail dans lequel figuraient également des non-ressortissants de la CCI. Nous avons cherché des solutions au sein de nos réseaux et avons proposé ce dispositif, mis en place pour la première fois dans le Jura en 2010, et qui a depuis fait ses preuves un peu partout. »

Son principe est très simple : la victime d'un délit (vol à l'étalage, braquage, faux moyens de paiement, escroqueries en tous genres...) prévient au plus vite – moins d'une heure de délai – le centre opérationnel commun de la police (en composant en priorité le 17, ou le 250 600). Ce dernier, s'il le juge opportun, diffuse une alerte par un SMS collectif aux autres boutiques du quartier adhérentes au dispositif Alerte Commerces. Ce SMS décrit succinctement les faits (heure, lieu et nature du délit, mode opératoire utilisé) et donne sommairement le signalement du ou des malfaiteurs.

Civisme et solidarité

Suite à la proposition de la CCI de mettre en place ce dispositif, les partenariats se dessinent, les réunions de préparation

s'enchaînent, auxquelles est convié le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la ville. Le groupe de travail participe aux rencontres avec les institutions. « Le maire s'est montré totalement favorable au projet », se souvient Patrice Skoupsky, conseiller auprès du président de la CCI. Tout le monde est bientôt convaincu du bien-fondé de la démarche. La CCI-NC achète alors le label à celle du Jura. « L'intérêt du réseau des CCI est de pouvoir accéder facilement à ce type d'outils et de les déployer très rapidement dans la mesure où ils ont été expérimentés et validés au préalable », explique Corinne Tarnowka. Sur le plan technique, un prestataire est identifié : la société Atout SMS Media, l'interface par laquelle transiteront les SMS.

Les différents partenaires engagés dans le processus – État, Ville de Nouméa, syndicat des commerçants, Nouméa Centre Ville, polices nationale et municipale et la CCI-NC – signent fin février le protocole. Celui-ci précise bien qu'il s'agit d'un outil de dissuasion, venant en complément des moyens de protection classiques (alarme, vidéosurveillance, vigiles...) auxquels il n'a pas vocation à se substituer. L'objectif est de rompre l'isolement des commerçants, de créer une chaîne entre eux, mais aussi de les impliquer en tant qu'acteurs de leur tranquillité. « Il s'agit d'un appel à la vigilance, fondé sur des principes de solidarité et de civisme », résume Roselyne Makalu, chargée d'études au Pôle appui aux entreprises de la CCI. Chaque adhérent apposera ainsi sur la vitrine de son magasin un autocollant indiquant qu'il est affilié au réseau d'alertes rapides, reconnaissable à sa chouette noire (importée du Jura), et qui peut faire réfléchir à deux fois les individus mal intentionnés.



© Ville de Nouméa



© Nouméa Centre Ville

COMMENT ADHÉRER ?

Les stewards de Nouméa Centre Ville présentent depuis début mars le dispositif à tous les commerçants des zones concernées et leur remettent le contrat d'adhésion. Il suffit ensuite aux commerçants de le remplir en 2 exemplaires originaux et de le renvoyer à la CCI – BP M3 – 98849 Nouméa. Il est également possible de télécharger le contrat sur www.cci.nc. En signant, les adhérents s'engagent à signaler tout changement de numéro. Ces données restent confidentielles, conformément aux dispositions prévues par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Plus d'informations :
Tél. 24 31 15
alertecommerces@cci.nc

BAISSE DES AGRESSIONS EN MÉTROPOLÉ

Quatre ans après son lancement et sa présentation en septembre 2011 au 15^e Salon de la sûreté et de la sécurité, porte de Versailles. Alerte Commerces a essaimé dans 25 départements métropolitains – Charente, Pyrénées-Orientales, Haute-Savoie, Gironde... – et 15 autres étudient actuellement sa mise en place. Partout, les retours des adhérents sont très positifs. De nombreuses alertes ont permis l'arrestation de délinquants. Les gendarmes du Jura signalent une nette baisse des agressions. Dans certaines régions, les alertes sont relayées par des radios ou la presse Internet afin de permettre une plus large diffusion des signalements.

Aucun coût pour le commerçant

Les voleurs vont bientôt avoir du mal à courir plus vite que les SMS ! La diffusion très rapide de l'information réduit leurs chances de reproduire leurs méfaits dans un temps très court (bien souvent ils agissent coup sur coup dans le même secteur) et permet aux victimes potentielles d'anticiper : en vidant leur tiroir-caisse, en examinant avec attention les chèques, etc. Et plus le nombre d'adhérents gonflera, plus le système se montrera efficace !

Autre atout, et pas des moindres, Alerte Commerces est absolument gratuit pour ses bénéficiaires. Il suffit de remplir et signer un contrat d'adhésion, et d'afficher l'autocollant à l'entrée de son magasin. Les dépenses en incombent à la CCI, à travers la prise en charge du coût des SMS et la mise en place de l'opération qui sera testée durant toute une année (jusqu'à la fin avril 2015).

Six zones pour commencer

La CCI a initié les équipes de Nouméa Centre Ville qui participent au déploiement du dispositif : les stewards sont chargés d'informer les commerçants des zones concernées et de leur remettre les contrats d'adhésion durant le mois de mars. Le

dispositif devrait être opérationnel début avril. Les commerçants en seront alors informés par SMS. « *Tout le monde n'adhérera pas dès le début, par méfiance ou par individualisme, prévoit Stella Le Van Hao, directrice de Nouméa Centre Ville. Mais nous encouragerons les personnes qui pourraient se montrer réticentes à adopter cette démarche citoyenne. Il faut avoir l'esprit d'équipe !* »

Les SMS seront expédiés selon des zones définies, liées à la configuration de Nouméa, et non à l'ensemble des adhérents : quatre en centre-ville, une au Quartier Latin et une sixième rue Unger, Vallée du Tir. « *Si nous avons recensé quelque 800 commerces en centre-ville, cette opération s'adresse surtout à ceux qui sont le plus exposés en rez-de-chaussée* », précise Roselyne Makalu. Elle concerne aussi les activités de services, toutes celles qui disposent d'un guichet clientèle : banques, Cafat, etc. Selon l'engouement suscité et les résultats obtenus, le réseau pourra ensuite être étendu à d'autres quartiers de Nouméa. Et le dispositif reconduit à échéance.

Interview de Patrice Skoupsky

Conseiller auprès du président de la CCI
et directeur d'exploitation du Groupe Ballande.

« Simple, peu contraignant, éprouvé et gratuit ! »

Pourquoi avez-vous choisi de porter ce projet ?

Ballande comptant cinq magasins en centre-ville, il m'a été demandé de participer au groupe de travail initié par la CCI. Face au sentiment d'insécurité qui monte avec l'augmentation des actes de petite délinquance dans la rue, autour de la place des Cocotiers, il fallait rassurer les commerçants et apporter une réponse concrète.

Alerte Commerces est-il la solution ?

Si ça marche en Métropole, où les agressions en centre-ville ont diminué, il n'y a aucune raison que ça ne marche pas ici. Face à un vol potentiel, il est plus facile de réagir si on est prévenu qu'en cas de surprise. Tout le système est basé sur la rapidité, l'anticipation et l'attention. Et puis, lorsque le dispositif sera connu, peut-être les délinquants hésiteront-ils davantage...

Que diriez-vous aux éventuels sceptiques ?

Que c'est facile de critiquer, mais qu'à un moment donné, il faut agir ! Comment ne pas se montrer favorable à un dispositif simple, peu contraignant, gratuit et déjà éprouvé avec succès ? Après, c'est sur le terrain, en observant les résultats, qu'on pourra véritablement juger de son efficacité.



© Ville de Nouméa

LE JURA, DÉPARTEMENT PILOTE

Michel Dronier, président de la Fédération jurassienne du commerce (FJC), est à l'origine d'Alerte Commerces. Ce buraliste s'est inspiré d'Alerte enlèvement qui a prouvé son utilité dans plusieurs affaires. Afin de l'adapter aux commerçants, il songe alors à diffuser la survenance de délits par SMS. Lancé en janvier 2010 par la FJC en réponse au sentiment d'insécurité prévalant dans la région, et dans un contexte national de recrudescence de vols à main armée, le dispositif repose sur le principe qu'une transmission rapide de l'alerte, par un SMS collectif, permet d'éviter la répétition des faits.

TYPES DE SMS ENVOYÉS

« 08/06/12 - 12 h : tentative escroquerie au rendez-moi* à la boucherie, grande rue à Poligny avec billet de 50 €. Femme 45/50 ans, type européen, cheveux bruns épais attachés derrière, veste bleu marine et pantalon. Partie à pied. »

« 06/07/10 - 19 h 40 : vol à main armée (couteau) à la boulangerie Champagnole. 1 homme 1,70 m, casque noir, écharpe, pantalon jeans, demande la caisse et part en courant. »

*Vol qui consiste à se faire rendre la monnaie sur un billet tout en récupérant le billet

Thiriet, une histoire de surgelés

Installé depuis 2011 sur le territoire, Thiriet propose aux consommateurs calédoniens des produits surgelés conçus et fabriqués en Métropole. Cette franchise exploite deux magasins sur Nouméa. Rencontre.



8

« Thiriet, c'est une entreprise spécialisée dans les surgelés », explique Julien Dumand, responsable de l'enseigne en Nouvelle-Calédonie. Son créateur, Claude Thiriet, pâtissier et glacier à la fois, a appris son métier dans les règles de l'art culinaire. C'est en 1973, pour faire connaître ses glaces maison, qu'il a l'idée de les présenter dans un catalogue distribué à ses clients. Une grande première à l'époque. Le succès est au rendez-vous et, du sucré au salé, la gamme de produits s'étend. En 2005, les recettes de Claude Thiriet voyagent dans toute la France, proposées dans 164 magasins ou livrées à domicile par un réseau de 86 centres de distribution. Aujourd'hui, la marque Thiriet cherche à développer la qualité de ses produits. « Elle est la première enseigne de surgelés à adopter la charte de Progrès nutritionnel, assure Julien Dumand. Cet engagement répond à plusieurs exigences comme, par exemple, proposer des recettes meilleures pour la santé avec moins de sel, de sucre et de graisses, ou encore limiter les additifs ».

Précurseurs du surgelé en Calédonie

Thiriet en Nouvelle-Calédonie, c'est deux ans et demi d'histoire, deux magasins – l'un à Ducos Plexus, l'autre sur la route de l'Anse

Vata –, huit employés, et des projets à venir. Au départ, une étude de marché a permis de mettre en avant un réel potentiel : celui de la vente de produits surgelés de qualité. Une fois le projet validé, il ne restait plus que le challenge technique de l'acheminement et celui de convaincre le consommateur.

« Les produits viennent de Métropole et les préserver à une température constante durant le trajet a été un défi à relever. Mais cela est tout à fait possible ! Nous disposons, en effet, d'un procédé qui surveille et régule la température des conteneurs tout au long du trajet d'importation. » Pour le second challenge, notre connaissance du marché local et l'expérience de Thiriet nous ont permis de réussir le lancement des magasins.

Un système de franchise avantageux

L'entreprise fonctionne sous un système de franchise. « Le franchiseur apporte de l'expérience et un savoir-faire ! affirme Julien Dumand. D'une part tout est déjà créé, normé et, d'autre part, être franchiseur nous permet de bénéficier d'un ensemble d'éléments qui ont déjà prouvé leur efficacité notamment vis-à-vis du support marketing. » Petit rappel : une franchise

est un accord commercial et juridique. Dans la limite du cadre fixé par l'utilisation de l'enseigne, le franchiseur gère son entreprise en toute liberté. Pour Thiriet, le bénéfice a été réel. « Il a fallu s'adapter au mode de consommation calédonien ainsi qu'aux tendances. 350 nouveaux produits différents ont été introduits et ces derniers répondent aux attentes de la consommation locale. Rien n'est fait sans l'accord du franchiseur. » Les résultats semblent positifs et encourageants pour la suite de l'aventure.



Contact

Thiriet – 2 adresses : 63 rue Fernand Forest, Ducos et 87 bis, route de l'Anse Vata, Motor Pool. Tél. 23 00 88

Être informés, représentés et soutenus

Commerçants de Nouvelle-Calédonie,
soyez au cœur de l'actualité.



MISE EN PLACE DU DISPOSITIF **ALERTE COMMERCE**
POUR LES POINTS DE VENTE
SITUÉS AU CENTRE VILLE DE NOUMEA !
Chers Commerçants de cette zone **REJOIGNEZ LE DISPOSITIF !**
Contact SC NC : syndicatcommerce@lagoon.nc - Standard 27 54 10



beszart



Protégez vos équipes et l'environnement

Palettes et bacs
de rétention



Équipement de
protection individuelle



Spill kit

22 rue Réaumur - Ducos
Tél : 27 27 69 - Fax : 24 19 59
Email : axiome@axiome.nc
Du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h à 17h
Samedi de 8h à 11h

ISOLER POUR ÉCONOMISER



© Isol'Watt Calédonie

Guy et Virginie Cardona d'Isol' Watt Calédonie proposent aux Calédoniens de passer en mode économie d'énergie en isolant leur maison avec la ouate de cellulose Igloo (fournisseur français). Ce matériau naturel et écologique est parfaitement adapté au climat calédonien grâce à ses qualités fongicides, répulsives (traité au sel de bore, répulsif naturel contre les termites, rats, etc.) et retardateur de feu. La ouate projetée sur les murs, sous toitures et planchers, possède des propriétés thermiques importantes (10 à 12 h de déphasage) et acoustiques (elle est utilisée dans les studios d'enregistrement). Le plus qualité : Guy Cardona, électricien depuis 25 ans, contrôle la conformité de votre installation électrique. Isoler est un investissement qui rapporte : économie d'énergie et déduction des impôts.

Isol' Watt Calédonie, Tél. 98 88 27
 isolwattcaledonie@gmail.com
 www.isolwattcaledonie.nc et page Facebook

Des outils de pilotage performants

e.Time-Pacific, services et ingénierie en informatique spécialisée dans le domaine du temps et de la planification et Axes & Performances, conseil en gestion, organisation et conduite du changement, unissent leur expérience en proposant des offres innovantes adaptées aux besoins des entreprises. Avec l'outil de pilotage et d'aide à la décision proposé, l'ensemble des données et le pilotage des activités sont regroupés sur un seul outil web. Résultat : visualisation claire, partage des indicateurs de performance et accès aux données sécurisé partout dans le monde. Le logiciel de gestion de mobilité quant à lui est une solution de gestion d'activité destinée aux collaborateurs itinérants. Captage des temps et des activités, gain de temps, simplification des circuits administratifs, suppression des saisies, maîtrise des coûts de revient, géolocalisation du personnel, sont quelques-uns des avantages de ce logiciel qui contribuera à améliorer la qualité de service et la satisfaction des clients. Étude des besoins, conseils, accompagnement et formation sont au cœur de l'offre d'e.Time-Pacific et Axes & Performances.

e.Time-Pacific / Axes & Performances
 Tél. 76 01 55 / 89 76 97 - www.etime-pacific.nc

4

C'est désormais le nombre d'ATR qui composent la flotte d'Air Calédonie. Le nouvel ATR 72-500 de 66 places, livré fin janvier, répond aux besoins de mobilité des Calédoniens comme des touristes. Le renforcement de la flotte correspond également au développement d'une gamme de produits à la vente plus étendue et notamment une possibilité de réservation à l'international. Ce 4^e ATR permettra d'augmenter de 35 % le trafic sur l'ensemble du réseau et l'ouverture de rotations sur le Vanuatu ou une ligne directe Tontouta/île des Pins. Air Calédonie, c'est 1 300 passagers/jour, 13 tonnes de bagages/jour, 7400 vols/an, 9 escales et 323 employés.



© Air Calédonie

Test concluant pour les stagiaires TP Cuisinier



© Sodexo Nouvelle-Calédonie

Depuis le 14 octobre 2013, 9 salariés de Restauration Française et Sodexo Nouvelle-Calédonie bénéficient d'une formation en alternance de TP cuisinier initiée par la DFPC, en collaboration avec l'organisme Oser Formations.

Destinée au personnel ayant un minimum de 3 ans d'expérience professionnelle en cuisine, la formation est échelonnée sur 9 mois et débouche sur un diplôme de cuisinier de niveau V, reconnu sur le territoire. Le 11 février dernier, les recrues ont pu montrer leur savoir-faire et leurs progrès lors d'un repas test qui s'est déroulé dans les locaux de l'ETFPA de Nouville, en présence de la DFPC et des directions des entreprises concernées. Une première étape réussie avant l'examen final prévu fin juin.

✚ L'annuaire des patentés

Le site www.patente.nc permet aux patentés d'être visibles sur un annuaire électronique. Le territoire en compte plus de 26 000 qui offrent leurs services dans de nombreux domaines professionnels. Conseils, petites annonces, CV, le portail internet leur offre de nombreux services. 460 d'entre eux s'y sont déjà inscrits (l'inscription est gratuite) et alimentent ainsi un outil fort utile aux particuliers et aux entreprises à la recherche de travailleurs patentés.

✚ www.patente.nc



✚ Aux Saveurs d'Orient

Les amateurs de couscous, tajines, kebab et autres gourmandises orientales ont désormais une nouvelle adresse pour se faire plaisir à Bourail. Khalid Bernard-Knir et Badr Satilou ont ouvert leur snack début janvier et proposent à leur clientèle de déguster leur cuisine marocaine faite maison sur place ou de commander leurs plats à emporter. Ouvert du lundi au vendredi de 11h à 13h et de 18h à 20h30.

✚ Saveurs d'Orient, Lot 11 RT1, Bourail - Tél. 97 99 22

DANS L'AIR DU TEMPS...

Le salon de coiffure Gil Rouah Hair Designer s'est installé route de l'Anse Vata dans un lieu qui allie modernité, design et bien-être. Le service haut de gamme aux tarifs à la portée de tous veut séduire une clientèle sensible au confort et à la beauté. Un espace lounge, installé dans un jardin privatif à l'abri des regards, permet de déguster café ou thé bio, pendant la pause d'une couleur par exemple. Gil Rouah, coiffeur (et co-gérant du salon avec Sylvain Pous et Mellie Pous), Violaine, coiffeuse et technicienne, et Mélanie, technicienne coloriste, proposent un devis détaillé avant chaque prestation. Accès wifi, Ipad à disposition, soins de qualité : un concept qui devrait plaire à beaucoup. Avec ou sans rendez-vous du lundi au samedi de 8h30 à 18h30 en continu.

✚ Gil Rouah, 79 route de l'Anse Vata – Tél. 28 89 85
Facebook : Gil Rouah Hairdesigner



© Céline

✚ Trouver un job



Outil simple, efficace, à la prise en main rapide, job.nc est un site indépendant dédié à la recherche d'emploi en Nouvelle-Calédonie. Il facilite la mise en relation des candidats et des recruteurs. Les offres d'emploi sont en libre consultation et le mode de recherche permet aux candidats de faire le tour du marché de l'emploi calédonien en quelques clics, d'accéder aux annonces publiées par les recruteurs, de créer leur C.V., d'avoir des informations sur la formation, de postuler aux offres. Avec

job.nc, les professionnels du recrutement peuvent aisément déposer leurs offres et entrer en contact avec les candidats dont les profils correspondent à leur recherche. L'ensemble des services destinés aux candidats est entièrement gratuit et sans aucun engagement de leur part.

✚ Job.nc : www.jeco.nc/vitrines/job.nc
www.job.nc
www.facebook.com/www.job.nc



Numeric relève le défi de l'e-éducation

La pépinière d'entreprises de la CCI accueille depuis quelques semaines une nouvelle jeune pousse, Numeric. Une start-up fondée par Michaël Ramassamy pour développer des solutions logicielles Web et des applications mobiles dans le domaine de l'e-éducation. Rencontre avec un entrepreneur qui travaille déjà sur une offre de produits utiles et éthiques.

Clarifions d'abord les choses : qu'est-ce exactement que l'e-éducation ?

L'e-éducation ou électronique éducation concerne l'usage des nouvelles technologies dans l'éducation. Elle fait appel à l'e-learning pour améliorer la qualité de l'apprentissage en facilitant l'accès à des ressources et à des services, les échanges et la collaboration se faisant à distance. Comme nous développons des logiciels sur Internet qui optimisent enseignement et apprentissage et simplifient l'accès aux ressources numériques, nous sommes véritablement au cœur de cette e-éducation.



12

Pouvez-vous nous présenter les grandes lignes de votre projet ?

L'idée est d'élaborer, dans un réseau social sécurisé, des outils pédagogiques pertinents destinés aux enseignants et élèves du primaire et du secondaire, mais également aux parents et aux établissements d'enseignement. J'entends bien prouver qu'on peut innover en Calédonie dans le domaine de la conception logicielle et développer des solutions adaptées aux réalités locales qui seront transposables dans le système français d'enseignement, puis, dans un deuxième temps, à l'international. L'offre sera de type « freemium », c'est-à-dire répondant

à un modèle économique associant une offre gratuite, en libre accès, et une offre « Premium », haut de gamme, en accès payant. Le développement se déroulera selon une méthode dite « agile » : les méthodes agiles se veulent plus pragmatiques que les méthodes traditionnelles, elles impliquent au maximum l'utilisateur et permettent une grande réactivité à ses demandes.

Un mot de votre parcours ?

J'ai 34 ans, un profil commercial et juridique, avec une expérience d'enseignant dans les trois provinces ! Je vais être épaulé

rapidement par un développeur qui va m'apporter son expérience et son bagage technique.

À quoi ressemble le lancement d'une start-up en Calédonie ?

Qui dit start-up dit défi, en Calédonie comme n'importe où ailleurs. Mais le projet que je défends semble bien accueilli par les enseignants et il est éligible pour des aides en provenance de la province Sud, du fonds Sud Innovation, via l'Adecal, et du programme français d'aide à l'innovation via l'AFD. J'espère obtenir un soutien de la province des Îles et également de la province Nord qui a manifesté un véritable intérêt pour ce projet. Avec son plan stratégique de l'économie numérique, voté par le Congrès il y a quelques mois, on voit bien que la Calédonie ne veut pas manquer cette révolution, que ce soit dans l'enseignement ou dans les autres champs d'activité. Numeric vient tout juste d'être immatriculée, l'année 2014 sera décisive pour nous.

BCInet
La liberté, ça compte...

www.bci.nc

+ d'info au 256 990
coût d'un appel local

www.bci.nc

BCI
Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

Banque Calédonienne d'Investissement • SCAEM au capital de 7,5 milliards XPF • Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP 95 - 98849 Nouméa Cedex
Tél. 25 65 65 - Fax (837) 27 40 35 • RCS Nouméa 58 0 015 479 - Riset n° 0 015 479 001

Contact

Numeric
Tél. : 76 86 04
numeric.nc@gmail.com

PROFITEZ DE CES OFFRES AU 24 24 77

rez@ghnc.nc / www.grands-hotels.nc -  Les Grands Hôtels du Nord Calédonien



www.la-fabrik.nc

OFFRE AFFAIRE KONAMBO / KONÉ EN DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL DANS LE NORD ?

**CODE RÉSA
AFFAIRE**

12 900 Frs

La nuit par personne*
En chambre standard avec le buffet petit-déjeuner et un bureau équipé avec le WIFI gratuit



FORFAIT SÉMINAIRE KONAMBO / KONÉ UNE RÉUNION, UN SÉMINAIRE, UNE FORMATION ?

**CODE RÉSA
SÉMINAIRE**

6 900 Frs

La journée par personne**

(location d'une salle, matériel, goûters du matin et de l'après-midi, déjeuner)
Finies les organisations difficiles, tout est sur place à l'hôtel Koniambo !



**Sur une base de 10 personnes minimum - validité du 1^{er} mars 2014 au 31 mars 2015 - Non cumulable avec les autres offres - 1 bouteille d'eau minérale et 1 bouteille de vin sélection Koniambo pour 3 personnes durant le déjeuner.

*Valable du 1^{er} mars 2014 au 31 mars 2015 sur la base d'une personne - Tarif en TTC Non cumulable avec les autres offres.

Authentiquement différents



LE SURF HÔTEL

NOUMÉA

Séminaires
Conférences
Formations
Réunions



Le Studio

Le Surf Hôtel vous propose ses formules location de salles.

> Des solutions adaptées à tous vos besoins :

- 3 salles de conférence (capacité : jusqu'à 100 personnes)
- Service banquetting

Salles équipées :

- Paper board,
- Micro,
- Vidéoprojecteur,
- Écran,
- Bloc notes, Stylos...



Authentiquement différents

rez@ghnc.nc / www.grands-hotels.nc  Les grands Hôtels du Nord Calédonien

24 24 77

La province Nord se met à la remise en forme

Aérobic, bike, step, body sculpt, free style, cardio training, musculation sur machine, en cours collectif ou dans le cadre d'un programme personnalisé, les habitants de VKP ont maintenant la possibilité d'entretenir leur physique chez Nord Fitness, la toute première salle de remise en forme qui vient de voir le jour en province Nord.



14

Denis Martinez, 48 ans, a le physique de l'emploi : cet ancien sportif de haut niveau, trois fois champion de Calédonie de culturisme (champion toutes catégories en 1995), est le pur produit d'une bonne génétique (basque !) et d'un entraînement intensif depuis son plus jeune âge. Lorsqu'est venu le temps de mettre un terme à sa carrière, il s'est tourné tout naturellement vers la gestion de salles de fitness, une activité qu'il a pratiquée pendant quinze ans à Nouméa. Successivement gérant de New Gym, Pleine Forme et Oxygène, il est devenu ensuite coach sportif en 2007 et c'est en 2011, alors que le développement de VKP prenait des proportions insoupçonnées auparavant, que lui est venue l'idée d'ouvrir une salle de sport à Koné. En compagnie de son associé, Jean-Sébastien Pierron, il a porté avec passion ce projet devant la province Nord et la BCI, et Nord Fitness est aujourd'hui devenu une réalité. La salle a ouvert ses portes le 6

décembre dernier et l'activité connaît un démarrage encourageant, avec une montée en puissance qui augure d'une année 2014 à la hauteur des attentes des deux gérants.

Des gens du nord et des expatriés

« Nous disposons de 300 m² sur deux niveaux dans le complexe des Cassis », explique Denis Martinez, qui se réjouit spontanément que sa clientèle soit constituée à la fois « des gens du nord » et des expatriés qui travaillent à VKP pour l'usine. « Nous avons comme objectif d'atteindre les 250 clients fidèles d'ici un an, et si j'en juge par les premiers retours et réactions de la population, c'est un objectif qui semble tout à fait réaliste. Nous avons d'ailleurs plus de 200 amis sur notre page Facebook ! »

« Côté abonnements, le système est identique à ce qui se pratique à Nouméa avec des offres très avantageuses sur la base de

forfaits annuels, confirme Jean-Sébastien Pierron. Les gens sont heureux d'avoir enfin une structure de ce type à leur disposition. Beaucoup attendent maintenant avec impatience l'ouverture de la piscine qui va ainsi compléter l'offre sportive sur VKP. »

**NORD FITNESS
EST OUVERT
DU LUNDI AU
VENDREDI DE 7 H À 20 H
ET LE SAMEDI MATIN
DE 7 H 30 À 11 H 30**

Contact

Nord Fitness
13 Lotissement les Cassis, Koné
Renseignements au 41 58 80.

ÉVA DÉTESTE PERDRE
SON TEMPS, ALORS...
ELLE TÉLÉDÉCLARE.

www.impots.nc



CONCEPT

Éva, femme pressée

Opter pour la déclaration en ligne des revenus, c'est préférer le respect de l'environnement, la simplicité, la rapidité et la sécurité, tout en profitant de nombreux avantages : délais de dépôt supplémentaires, délivrance immédiate d'un accusé de réception et réduction de votre impôt de 5000 F en 2014 !

LA DÉCLARATION EN LIGNE :

POURQUOI FAIRE COMPLIQUÉ, QUAND
ON PEUT FAIRE SIMPLE, RAPIDE ET SÛR ?



GOVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

NOMINATIONS

Aviation civile

La composition des représentants de l'administration au comité technique paritaire de la Direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie a été fixée par arrêté. Ce comité comporte six titulaires et six suppléants.

Arr. n°2013-16718/GNC du 02.12.13

JONC n°8975 du 12.12.13

Observatoire des prix

M. Olivier Razavet a été nommé président de l'observatoire des prix et des marges pour un mandat de cinq ans renouvelable. Par ailleurs, les membres de l'observatoire ont été désignés pour un mandat de trois ans : deux membres du congrès désignés par l'assemblée, MM. Michel Lasnier et Jacques Lalie, deux représentants des organisations syndicales représentatives des salariés, MM. Jean-Marc Burette (USOENC) et Lionel Woreth (fédération des fonctionnaires), deux représentants des organisations syndicales représentatives des employeurs désignés par le conseil du dialogue social, MM. Daniel Ochida (MEDEF) et Jean-Louis Laval (UPA), et deux personnalités qualifiées désignées par le gouvernement : M. Bernard Grand, professeur des universités en sciences de gestion, et Mme Luce Lorenzin de l'association UFC – Que choisir.

Arr. n°2014-29/GNC du 07.01.14

JONC n°8990 du 09.01.14

Direction des affaires économiques

Mme Virginie Jacques a été nommée en qualité d'adjoint au chef des services de la consommation et des professions réglementées de la Direction des affaires économiques.

Arr. n°2014-27/GNC du 07.01.14

JONC n°8992 du 16.01.14

RÈGLEMENTATION

Professions réglementées

La liste des établissements reconnus par le gouvernement et dispensant une formation en ostéopathie et en chiropraxie en Australie, Nouvelle-Zélande et Métropole a été fixée.

Sont notamment citées :

Royal Melbourne Institute of Technology,

Victoria University of Technology,

Auckland University of Technology.

Arr. n°2013-3895/GNC du 26.12.13

Arr. n°2013-3897/GNC du 26.12.13

JONC n°8988 du 02.01.14

DROIT DU TRAVAIL

Direction du travail

Un arrêté fixe l'organisation et les attributions de la Direction du travail et de l'emploi. Il est précisé que la DTE est chargée, notamment, de l'élaboration des règles relatives au droit du travail en Nouvelle-Calédonie, du contrôle et du respect de la législation du travail, de la mise en œuvre de la politique de l'emploi du gouvernement, et de la promotion et de la protection de l'emploi local. Cette direction est divisée en trois pôles : le pôle Administration générale et pilotage, le pôle Travail et le pôle Entreprises/emploi, eux-mêmes divisés en sections et en services.

Arr. n°2013-3295/GNC du 19.11.13

JONC n°8971 du 28.11.13

DIVERS

Continuité pays par voie maritime

Une aide à la continuité pays pour le transport régulier de passagers par voie maritime a été créée. Elle est destinée à faciliter les déplacements des résidents des îles Loyauté, de l'île des Pins et de Bélep, entre ces îles et la Grande Terre. Elle est réservée aux personnes résidant depuis plus de six mois dans les îles Loyauté, à l'île des Pins ou Bélep, et ne répondant pas aux critères permettant de bénéficier d'une aide provinciale. Cette aide est limitée à seize trajets simples par an, et permet aux bénéficiaires d'obtenir des tarifs préférentiels grâce à une « carte continuité pays ».

Dél. n°337 du 30.12.13

JONC n°8992 du 14.01.14

Défiscalisation

Les contribuables domiciliés en Nouvelle-Calédonie qui acquièrent avant le 31 décembre 2015 un logement neuf ou en l'état futur d'achèvement bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu d'un montant de 30 % à condition qu'ils s'engagent soit :

- à le louer nu à usage d'habitation principale pendant une durée minimale effective de six ans,
- à consentir une location-vente,
- à affecter le logement à son habitation principale pendant une durée de 6 ans si c'est un contribuable primo-accédant à la propriété.

Lp n°2013-10 du 13.12.13

JONC n°8977 du 19.12.13

Bourses territoriales

La liste des domaines et spécialités prioritaires pour l'attribution des bourses territoriales de formation professionnelle continue a été établie. Parmi les domaines concernés, il est possible de citer le service à la personne et à la collectivité, l'industrie, la santé, l'installation et la maintenance, la banque, l'hôtellerie, ou encore la construction.

Arr. n°2013-3893/GNC du 26.12.13

JONC n°8988 du 02.01.14

CONSOMMATION

Réglementation des prix

À compter du 1^{er} janvier 2014, le prélèvement au kilogramme sur les viandes ovines et caprines importées, destiné à alimenter le fonds de concours pour le développement des élevages ovins, caprins et de cervidés en Nouvelle-Calédonie (FDEOCC), est fixé à 40 F/kg.

De plus, les prix d'achat, marges, prix de commercialisation et de prestations diverses de l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique de Nouvelle-Calédonie (OCEF) ont été modifiés par arrêté.

Arr. n°2013-3613/GNC du 17.12.13

JONC n°8979 du 24.12.13

Arr. n°2013-3745/GNC du 24.12.13

JONC n°8984 du 31.12.13

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le plan quinquennal de la sécurité routière 2014-2018 a été adopté. Il comporte trois parties :

- le contexte, les objectifs et la méthodologie,
- les axes et actions,
- le calendrier de mise en œuvre.

Ce plan quinquennal souligne la nécessité de renforcer les mesures destinées à améliorer la sécurité routière. Il a pour objectif de réduire de moitié le nombre de tués sur les routes d'ici 2018, soit 147 vies sur 5 ans. Trois grands objectifs ont été fixés, à savoir sauver des vies, faire évoluer les comportements par une prise de conscience du risque routier, et accentuer l'efficacité du plan quinquennal de sécurité. Pour parvenir à ces objectifs, trois axes ont été constitués : la prévention/formation, la répression, et la communication.

Dél. n°325 du 13.12.13

JONC n°8986 du 31.12.13

TAUX DE L'USURE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2014

PRÊTS AUX PERSONNES MORALES

(hors activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole, ou professionnelle non commerciale)

- Prêts pour achat ou vente à tempérament	7,96 %
- Prêts à taux variable d'une durée supérieure à 2 ans	3,76 %
- Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 2 ans	4,83 %
- Découverts en compte	13,31 %
- Autres prêts d'une durée inférieure ou égale à 2 ans	4,36 %

PRÊTS AUX PERSONNES PHYSIQUES ET PERSONNES MORALES

- Découverts en compte	13,31 %
------------------------------	---------

PRÊTS AUX PARTICULIERS

Prêts immobiliers

- Prêts à taux fixe	5,04 %
- Prêts à taux variable	4,51 %
- Prêts relais	5,23 %

Autres crédits

- Prêts inférieurs ou égaux à 357 995 ^F	20,23 %
- Entre 357 995 ^F et 715 990 ^F	15,12 %
- Supérieurs à 715 990 ^F	10,35 %

INTÉRÊT LÉGAL

Vos factures ne sont pas réglées à temps et vous envisagez de réclamer des intérêts de retard ? Deux solutions... :

- Vous avez prévu dans vos conditions de paiement un intérêt conventionnel que vous réclamerez après mise en demeure de payer.
- Vous n'avez rien prévu et vous devrez appliquer l'intérêt légal, toujours après mise en demeure de payer.

2013	0,04 %
2012	0,71 %
2011	0,38 %
2010	0,65 %
2009	3,79 %

TAUX DE BASE BANCAIRE

TBB moyen pondéré : 6,60 %

Source : Institut d'émission d'outre-mer

IRL, INDICE DE RÉVISION DES LOYERS D'HABITATION



Créé en 2007, cet indice est venu remplacer le BT21 uniquement dans le cadre des loyers d'habitation. À compter du 11 octobre 2012, pour les baux conclus ou renouvelés après le 1^{er} janvier 2007, les loyers des locaux à usage

d'habitation peuvent être revalorisés suivant l'indice de révision des loyers, dans la limite maximale de 2% par an, conformément à la délibération n°152 du 28 septembre 2011 relative à la révision du prix des loyers. IRL (Base 100 en décembre 2006).

IRL décembre : 119,92 / IRL janvier : 119,92*

• Pour tout renseignement, contactez la Direction des affaires économiques : tél. 23 22 50 - dae@gouv.nc

INDICE ET TAUX

- Prix janvier 2014	104,91 %
- Prix janvier 2014 hors tabac	104,76 %
- Inflation 2014 hors tabac	- 0,10 %
- Inflation générale 2014	- 0,10 %

SALAIRE MINIMUM GARANTI (DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2013)

- SMG horaire	899,32 ^F
- SMG mensuel	151 985 ^F

SALAIRE MINIMUM AGRICOLE (DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2013)

- SMAG horaire	764,63 ^F
- SMAG mensuel	129 189 ^F

FEUILLE DE PAIE

LES PLAFONDS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014

- Plafond Cafat	352 000 ^F
- Plafond maladie Cafat / Ruamm	
- Tranche 1	494 300 ^F
- Tranche 2 (jusqu'à 5 111 200 F CFP)	494 301 ^F
- Plafond FSH (fonds social de l'habitat) Délibération modifiée n° 210 du 30.10.1992 - Article 2	297 100 ^F
- Plafond Formation professionnelle Articles Lp 720-1 à 720-5 et R 720-3 du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie	352 000 ^F

Pour toute information complémentaire, contactez la Cafat : Tél. 25 58 00

ÉVOLUTION DU BT21

	2012	2013	2014
Janvier	96	101,34	101,50*
Février	96,23	101,30	
Mars	98,43	101,29	
Avril	98,67	101,44	
Mai	99,01	101,66	
Juin	99,16	101,70	
Juillet	99,18	101,66	
Août	99,20	101,67	
Septembre	99,54	101,51	
Octobre	100,15	101,45	
Novembre	100,02	101,53	
Décembre	100	101,46	

Attention, index BT21 rénové (voir www.isee.nc ou contactez le Centre d'informations économiques de la CCI pour plus de renseignements - Tél. 24 31 20 - doc@cci.nc).

Base 100 : décembre 2012.

* = Indice provisoire.

Destination Nouvelle-Calédonie

Les principaux acteurs du tourisme en Nouvelle-Calédonie se sont fédérés en signant un contrat de destination. Ce plan d'action collectif a pour objectif d'attirer davantage de touristes sur le sol calédonien.

Un contrat de destination est un outil proposant des actions concertées pour développer et optimiser l'attractivité d'une destination et qui réunit les acteurs clés dans le domaine du transport, de l'hébergement, de la restauration et de la promotion. « Pour développer le tourisme sur le territoire, il faut la synergie de ces acteurs », souligne Florence Seytres, directrice de l'Agence de la desserte aérienne en Nouvelle-Calédonie (Adanc). Inspirés par les contrats de destination mis en place dans les départements d'outre-mer, les acteurs du tourisme ont engagé une réflexion sur la stratégie aérienne, mais aussi sur les produits touristiques et leur promotion, afin que le potentiel de la Nouvelle-Calédonie soit mieux connu sur les marchés régionaux, en priorité australien et néo-zélandais. Ce premier contrat de destination rassemble le secteur du transport aérien avec Air Calédonie International et Air Calédonie, le secteur de l'hôtellerie avec l'Union des

hôtels de Nouvelle-Calédonie, et le secteur de la promotion avec Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud, Tourisme province Nord et Destination Iles Loyauté. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est représenté à travers l'Adanc.

Une stratégie concertée

L'ouverture de la ligne aérienne vers Melbourne en juin prochain et l'arrivée des enseignes hôtelières Hilton et Sheraton offrent des conditions optimales pour accroître le trafic touristique. Une opportunité que les professionnels du secteur ne veulent pas rater. « Le contrat de destination contient un certain nombre d'engagements pour chacun des partenaires », rappelle Florence Seytres. Par exemple, Aircalin maintient sa classe de réservation, lancée en 2012, en faveur des touristes australiens et néo-zélandais, avec un volume de sièges réservés et des tarifs en baisse. Le domaine de l'hôtellerie s'engage à proposer une politique tarifaire

adaptée et concertée, tout en poursuivant l'amélioration du parc d'hébergement. Ces mesures ne seraient rien sans l'effet conjugué d'une promotion renforcée sur les sols australien et néo-zélandais. Une garantie qui figure dans le contrat. La conquête des marchés touristiques régionaux est lancée. Après l'Australie et la Nouvelle-Zélande, un contrat de destination en direction de l'Asie est envisagé.

BOOSTER L'ÉCONOMIE LOCALE

Actuellement, la Nouvelle-Calédonie n'accueille que 0,22 % des huit millions d'Australiens qui voyagent par an à l'étranger, soit 17 700 touristes représentant 3,5 milliards F en équivalent devises. Les signataires du contrat de destination se sont fixé des objectifs ambitieux : 23 000 touristes australiens en 2014 et 37 000 en 2015*. Davantage d'avions, un parc d'hébergement plus important, une promotion accrue... Les investissements financiers sont conséquents, mais l'essor du tourisme devrait créer de nombreux emplois directs et indirects, ceci au bénéfice de l'économie du territoire.



*Objectifs pour les touristes néo-zélandais : 8 000 en 2014 et 10 500 en 2015.

De vous à nous,
Grande, Petite
ou Moyenne,
c'est l'Entreprise
qui compte.



Création d'une nouvelle tranche de cotisation adaptée aux petites entreprises

Pour mieux répondre à la structure du tissu économique calédonien, en 2013 le MEDEF-NC a mis en place une nouvelle tranche de cotisation adaptée aux **entreprises de 0 jusqu'à 4 salariés.**

Renseignez-vous :

✉ direction-medef@medef.nc

☎ 27 35 25

Nous offrons à l'ensemble de nos adhérents, un dispositif complet d'aide à la décision et d'accompagnement professionnel personnalisé ; grâce à notre équipe de 10 experts permanents qui vous apportent les solutions d'assistance juridique, fiscale et sociale au quotidien.

Bien plus de raisons pour rejoindre le

Fédération des entreprises
MEDEF NC
L'ESPRIT D'ENTREPRISE.
L'ESPRIT D'AVENIR.



Création d'un nouvel outil au service de la compétitivité de l'entreprise

Depuis février 2014, le MEDEF-NC innove et enrichit son offre d'outils d'accompagnement par la création d'un module Internet inédit* d'analyse comptable de son secteur d'activité.

Outil de gestion et de pilotage capital pour l'entreprise, le MEDEF-NC, dans un souci constant d'améliorer la compétitivité des entreprises calédoniennes, met à la disposition de ses adhérents ce nouveau service en ligne permettant, de comparer les chiffres clés de son entreprise avec ceux de son environnement sectoriel immédiat et d'être en mesure de se positionner.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.medef.nc

*basé sur les comptes sociaux des entreprises de Nouvelle-Calédonie déposés à l'IEOM



➔ www.medef.nc

Avec nous,
prenez une
longueur
d'avance dans
vos décisions.





Développement économique

Quels potentiels pour la Nouvelle-Calédonie ?

À l'heure où la volonté affichée des institutions calédoniennes est de sortir du modèle économique « tout nickel », de nombreux projets commencent à émerger, pointant ainsi clairement le fort potentiel de développement du territoire. Car le Caillou jouit de nombreux atouts pour attirer les entreprises, aussi bien en termes de marchés innovants à l'échelle locale qu'au niveau de ses ressources naturelles. Zoom sur ces points forts qui pourraient, à terme, ouvrir de nouvelles perspectives pour notre économie.

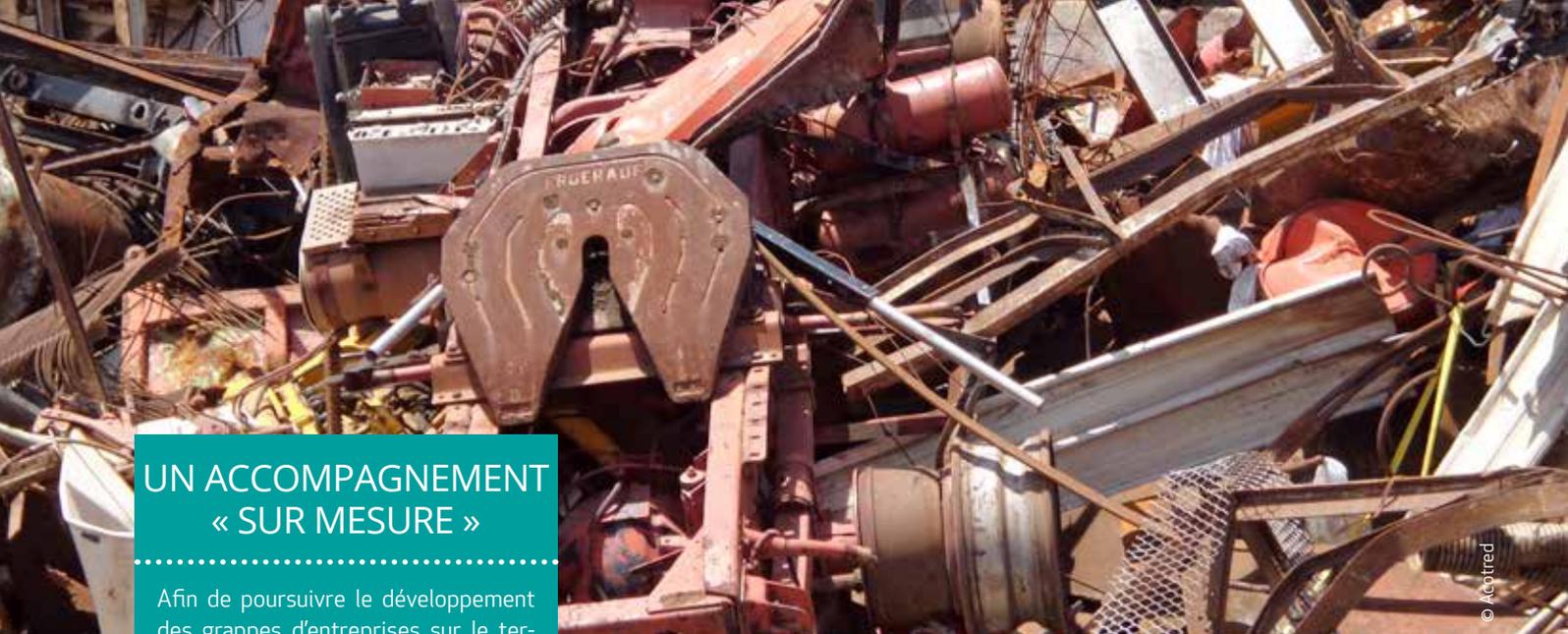
Or vert. Deux mots qui, dans l'esprit des Calédoniens, traduisent l'importance de l'industrie minière en Nouvelle-Calédonie. À tel point que le nickel est parfois décrit comme le seul véritable avenir économique du pays. Pourtant, les potentialités qu'offre la Nouvelle-Calédonie en matière de développement ne sont plus à démontrer. En témoignent l'explosion industrielle et la multiplication des initiatives entrepreneuriales de la dernière décennie. À l'heure où l'ombre de la crise plane, de nouvelles perspectives sont à saisir. Le territoire jouit cependant d'un potentiel de développement économique fort qui ne demande qu'à être valorisé sur les différents marchés. Mais comment y parvenir ?

Des initiatives en marche, portées par des grappes d'entreprises, en passant par la richesse exceptionnelle de la zone économique exclusive (ZEE), nombreux sont les points forts qui ne nécessitent qu'une impulsion pour préparer au mieux l'avenir.

Mutualiser pour mieux régner

Dans un double contexte de mondialisation des marchés et de crise économique, la mutualisation des moyens et des idées permet souvent de tirer son épingle du jeu.

C'est ainsi qu'est né, en 2009, le processus de création de grappes d'entreprises sur le sol calédonien. Issues de la volonté des institutions de trouver une alternative au nickel et portées par la province Sud, les grappes sont un véritable relais en matière de diversification et de développement économique. « *La grappe est une association d'entreprises – le plus souvent des TPE ou des PME – centrées autour d'un même domaine d'activité et ayant en commun une volonté de faire émerger des nouveaux business*, rapporte Raphaël Larvor, chef du service du développement économique à la province Sud. *Pour les entreprises qui la composent, la grappe est très intéressante puisqu'elle leur permet de défendre des intérêts communs. De fait, ces entreprises, souvent concurrentes à l'origine, mutualisent leurs moyens et deviennent ainsi complémentaires : c'est le principe de "l'union fait la force" ! L'association en grappe leur permet de pouvoir répondre à des marchés pour lesquels elles n'auraient eu aucune chance seules, face à la concurrence internationale, ou encore de proposer de nouvelles initiatives innovantes. C'est pourquoi nous devons impulser cette démarche.* »



UN ACCOMPAGNEMENT « SUR MESURE »

Afin de poursuivre le développement des grappes d'entreprises sur le territoire, la province Sud a fait appel à l'association France Clusters. Destinée à accompagner les grappes d'entreprises (ou clusters en anglais) et à promouvoir leurs initiatives en Métropole et dans les DOM TOM, France Clusters a ainsi mis en place un programme de formation des animateurs de grappes à Nouméa en décembre dernier. Une réussite saluée à la fois par la Province et l'association qui envisagent désormais un partenariat à plus long terme. Rendez-vous est pris en 2014!

22

La grappe, source de nouveaux projets

Actuellement, le territoire compte cinq grappes d'entreprises, chacune spécialisée dans une filière spécifique (cf. encadré). « Les grappes sont de véritables plateformes d'émergence, elles sont génératrices d'activité économique pour toutes les entreprises qui la composent » précise Raphaël Larvor. Un point de vue partagé par Estelle Duplexis, animatrice de la grappe Synergie, regroupant les différents acteurs calédoniens des énergies renouvelables : « Notre réseau s'est constitué dans le but de maintenir l'intérêt général de la filière énergies renouvelables. Aujourd'hui, chacun de nous réalise vraiment tout ce que cela peut nous apporter et à quel point l'association en grappe fait avancer notre filière. En 2013, nous étions, par exemple, à l'origine de la prime écocash destinée à promouvoir l'utilisation de chauffe-eau solaires. De nouveaux projets éoliens et de fermes solaires devraient voir prochainement le jour... Autant d'initiatives qui n'auraient jamais émergé sans l'existence de la grappe ! » Du côté d'Acotred, la grappe spécialisée dans la gestion et le traitement des déchets, les notions de réseau et de

Collecte et traitement des déchets.

mutualisation des moyens trouvent, une fois encore, tout leur sens. Pour Monique Chamarin, l'animatrice de grappe, « on se rend compte au fur et à mesure que nos activités sont beaucoup plus larges que nos simples missions d'entreprises. Il existe de nombreuses opportunités et projets économiques, il faut juste avoir la volonté de les mettre en place ». Le système de grappe est donc unanimement plébiscité par les acteurs qui le composent, à tel point qu'il ne serait pas étonnant de voir fleurir, dans un futur plus ou moins proche, de nouvelles initiatives. « En plus de faire vivre et développer les grappes déjà existantes, notre objectif est désormais de faire émerger de nouvelles grappes. Certaines filières comme celle des technologies de l'information et de la communication ont déjà fait

part de leur intérêt pour ce système. Et d'autres comme celles des produits de la mer ou des activités du lagon pourraient en voir de nombreux potentiels » conclut Raphaël Larvor.

La ZEE : l'or bleu du futur

Au-delà des filières de diversification déjà existantes, la Nouvelle-Calédonie est dotée, au travers de sa zone économique exclusive (ZEE), de richesses naturelles encore inestimables. En effet, d'une surface de 1 470 000 km² – soit près de 13 % de la ZEE nationale française – la zone économique calédonienne abrite une diversité biologique et géologique étonnante qui pourrait créer de nombreuses opportunités d'activités supplémentaires. Et si le nickel est incontestablement le roi

Zoom sur les cinq grappes d'entreprises calédoniennes

- > **L'Association Maintenance Durable (AMD) :** l'AMD regroupe 40 entreprises du secteur de la maintenance industrielle locale. Elle œuvre pour servir les intérêts de ses entreprises et favoriser leur montée en compétences grâce, notamment, à la mutualisation des moyens de formation.
- > **Synergie :** la grappe regroupe tous les acteurs de la filière des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. 16 entreprises en sont membres à ce jour.
- > **Acotred Pacifique :** Acotred contribue à la dynamisation de la filière de la collecte et du traitement des déchets sur le territoire. Elle regroupe 25 adhérents.
- > **Cap'agro NC :** la grappe a pour objectif de structurer et de développer la filière agro-alimentaire. À travers les neuf entreprises qui la composent, elle souhaite valoriser les produits locaux et promouvoir et sécuriser la production locale.
- > **Bois et développement :** créée il y a quelques mois à peine, la grappe est destinée à regrouper tous les acteurs de la filière bois (pépiniéristes, exploitants, menuisiers, forestiers...) pour valoriser et développer le secteur.



© E. Chalkiadakis

23

Recherches de bactéries marines et de micro-algues.

aujourd'hui, nos milieux marins pourraient devenir l'or bleu de demain.

Parmi les projets existants pilotés par l'Ifremer et l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, on retrouve notamment les bactéries marines, principal gisement de nouvelles molécules à fort potentiel de valorisation industrielle. « Les spécificités du milieu naturel et des sites marins calédoniens sont propices à la prolifération d'organismes produisant des molécules originales qui pourraient, à terme, représenter une réelle perspective d'innovation pour les industriels, explique Elefthérios Chalkiadakis, ancien doctorant de l'Ifremer en Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, on est en train de dépasser le stade de la recherche et on sait d'ores et déjà que, d'un point de vue entrepreneurial, ces molécules d'intérêt biotechnologique offrent des débouchés dans les domaines de la cosmétique, de la médecine ou encore de l'environnement. » Toujours en matière de biodiversité, l'Ifremer a également mis en place depuis 2013, en partenariat avec l'Agence pour le développement économique de la Nouvelle-Calédonie (Adécal), un laboratoire d'étude des micro-algues destiné à valoriser une partie des écosystèmes du lagon. « De ce côté-ci aussi les possibilités sont nombreuses ! Aujourd'hui,

la priorité est d'identifier et de mettre en culture des micro-algues à fort potentiel de croissance pour produire des aliments à destination de la filière aquacole. Ces recherches devraient également déboucher, à moyen terme, sur des techniques de dépollution industrielle et intéresser le monde de la cosmétologie ou de la pharmacologie. Les usages éventuels ne manquent pas et les premiers résultats sont déjà très prometteurs ! » souligne, quant à lui, André Carpentier, délégué Ifremer de Nouvelle-Calédonie.

Des ressources minérales à définir

D'un point de vue géologique, le potentiel de la Calédonie est énorme et pourrait ouvrir la voie, à moyen terme, à une possible diversification de l'économie. « L'île est petite, mais sa ZEE est très grande, et d'une richesse exceptionnelle, note Bernard Robineau, chef du Service géologique de Nouvelle-Calédonie (SGNC) à la Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC). Pour preuve : elle couvre un tiers du continent immergé Zealandia, l'un des plus grands de la planète, mais aussi le plus méconnu. Il est donc clair qu'en regardant du côté de la mer, on peut trouver de nouveaux potentiels très attractifs pour les industriels. » Parmi ces potentiels,

1 470 000 km²

C'est la superficie de la Zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie, soit près de 13 % de la ZEE nationale française. À ce jour, plus de 75 % de cette superficie reste totalement inexploité, ce qui pourrait représenter, à l'avenir, une réelle perspective de développement économique pour l'île.

on distingue notamment les énergies renouvelables marines et les ressources énergétiques fossiles. Depuis 1991, le programme ZoNéCo initié par l'Adécal témoigne d'ailleurs de la volonté d'implication des collectivités dans la recherche de nouvelles perspectives. Financé par des fonds publics, ce programme a pour objectif de collecter et de rendre accessibles les informations nécessaires à l'inventaire, la valorisation et la gestion des ressources minérales et vivantes de nos fonds marins. Ces données ont ainsi montré que le contexte géologique était favorable à la formation d'hydrocarbures dans l'espace maritime calédonien. « Aujourd'hui, on est encore au stade d'exploration et à l'étude des bassins et le chemin est long avant la

découverte possible de gisements. Mais l'existence d'une histoire géologique commune entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou encore la Papouasie-Nouvelle-Guinée – qui sont eux-mêmes des pays pétroliers – est un argument supplémentaire à la présence d'hydrocarbure sur notre territoire, précise Julien Collot, géologue marin au SGNC. Les données sont là, accessibles à tous, mais nous ne sommes qu'au début d'un long processus. L'objectif est maintenant d'envisager l'implication d'industriels qui ont la capacité de mettre en place des forages en grande profondeur et mener des actions concrètes. Car s'il existe un intérêt évident de la part des entreprises, rien n'a encore été entrepris.»

Des métaux à exploiter ?

Et le discours reste le même en ce qui concerne les ressources minérales profondes. « Nous savons qu'il existe, dans nos

fonds marins, des métaux rares indispensables à la production de nouvelles technologies*. Mais, à ce jour, notre degré de connaissance les concernant est vraiment faible. En réalité, la volonté de la Nouvelle-Calédonie est d'approfondir la connaissance de ces fonds par des recherches pour en définir les possibilités futures » précise Bernard Robineau. Et de conclure : « La ZEE est un véritable atout pour notre territoire : elle concentre un vrai intérêt pour la recherche d'hydrocarbures... Et la portion, qui n'est pas intéressante de ce point de vue là, l'est pour les ressources minérales profondes ! Mais n'oublions pas que si le terrain existe, les initiatives concrètes sont encore à venir.»

*Les fonds marins concentrent des métaux rares dans trois types de gisements : nodules polymétalliques, sulfures hydrothermaux et encroûtements.



Culture de micro-algues en milieu maîtrisé.

✦ Bactéries marines : de multiples exploitations possibles

Le territoire est doté de conditions et de milieux naturels qui déterminent des habitats atypiques, propices à la prolifération de micro-organismes originaux, dont les débouchés pour la valorisation sont multiples. En voici quelques exemples.

> **La cosmétique** : on retrouve de fortes analogies de structures avec certaines molécules connues et utilisées dans l'industrie de la cosmétique pour leurs propriétés hydratantes, apaisantes et régénératrices. Elles permettent notamment de créer les principes actifs des crèmes antirides ou des laits après-soleil.



> **La médecine** : les bactéries de milieux atypiques ouvrent des perspectives dans le domaine de la santé, en particulier en ce qui concerne la fabrication d'antibiotiques ou de produits cicatrisants. Mais les étapes sont encore longues avant d'éventuels essais cliniques.



> **L'environnement** : ces molécules peuvent jouer un rôle de filtre permettant de re-capter les métaux lourds contenus dans les effluents industriels avant d'être rejetés dans l'environnement. Utilisées comme dépolluant dans le secteur industriel, elles pourraient avoir un véritable bénéfice environnemental.

> **Les produits industriels et solvants** : la biotechnologie est déjà présente dans le secteur des produits industriels, par exemple en tant qu'antifouling. L'utilisation des molécules empêche la fixation des algues sur les coques des bateaux et, donc, la rouille. Elle remplace peu à peu l'usage d'autres produits qui peuvent s'avérer toxiques pour l'environnement et pour l'Homme.

> **L'agroalimentaire** : à l'international, ces molécules bactériennes servent parfois à la production de film plastique alimentaire biodégradable et recyclable. Aujourd'hui, on est apte à produire ces plastiques partout dans le monde : une perspective intéressante pour un territoire insulaire comme la Nouvelle-Calédonie.

> **L'agriculture** : dans le secteur agricole, ces molécules ont un rôle de vaccin sur les plantes leur permettant d'être mieux armées contre certains champignons. Une entreprise de biotechnologie, basée en Métropole, utilise déjà cette technique plus écologique permettant de réduire considérablement l'utilisation de pesticides.

Tout l'univers de la fête en trois clics

En Nouvelle-Calédonie, les entreprises de petite distribution ont investi le Web. C'est le cas du site Avenue de la fête qui a fait de la toile son principal argument. Un moyen d'être au plus près de ses clients potentiels.

**AVENUE
DE LA FÊTE.NC**

En novembre 2012, Caroline Buffin fonde www.avenuedelafete.nc, un site de vente en ligne exclusivement destiné aux articles de fête. « L'idée m'est venue très simplement, explique-t-elle. Maman de trois enfants, chaque année je devais redoubler d'imagination pour parvenir à leur trouver un costume digne de ce nom le jour de leur anniversaire... Le choix manquait, j'ai donc décidé de prendre les choses en main et de créer mon propre site de vente en ligne. »

La vente en ligne pour un accès simplifié

Et si l'idée de départ était de se concentrer sur les articles pour enfant, la demande existante sur le territoire a très vite convaincu la jeune femme d'élargir son offre à tous les âges et tous les types d'événements. Aujourd'hui, plus de 1 500 articles sont référencés sur le site et disponibles dans un délai très court – la marchandise étant stockée à Nouméa. Une façon simple et rapide, pour le consommateur, d'avoir rapidement accès aux produits, et, pour l'entreprise, d'être accessible grâce à une simple connexion.

Vitrine virtuelle

L'achat s'effectue en quelques clics : on surfe parmi le choix d'articles offerts, on remplit son panier virtuel, on s'enregistre, puis on

valide la commande. Celle-ci est ensuite livrée – le mardi ou le vendredi matin – dans un des trois magasins relais de la société. Chose étonnante pour une entreprise de vente en ligne, Avenue de la fête vous permet de choisir votre moyen de paiement : soit en ligne via paypal ou en carte bleue, soit en cash ou en chèque, directement à la livraison. Autre spécificité, le site offre la possibilité de créer sa liste cadeau directement en ligne et de mettre en place des événements sur mesure. Il vous suffit alors de vous rapprocher de la gérante – par téléphone ou via le formulaire de contact – qui vous conseillera et commandera pour vous les articles au meilleur prix.

En savoir plus : www.avenuedelafete.nc



**TOP WORLD
AIRCALIN**

Destination
le monde !

AIRCALIN



Tarifs à partir de :

Bali	103 000 FTTC*
Singapour	129 000 FTTC*
Honolulu	132 000 FTTC*
Hanoi / Ho Chi Minh	156 000 FTTC*
Rome	162 000 FTTC*
New Delhi / Bombay	181 000 FTTC*

*Tarifs toutes taxes comprises, hors frais de services, valables toute l'année, soumis à conditions et sous réserve de disponibilité. Pour information, taxes établies au taux de change des devises applicable au 12 février 2014 sous réserve de fluctuation.

Réservez dès maintenant auprès de votre agence. Tél. : 26 55 00

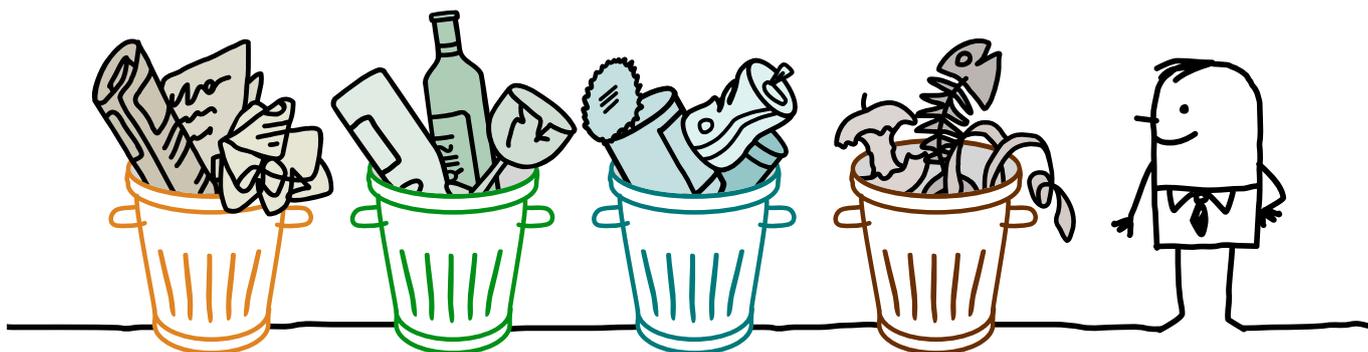


Aircalin
Nouvelle-Calédonie

www.aircalin.com

La réduction des déchets : jeter moins, consommer mieux

Si la gestion des déchets est une démarche de plus en plus développée par les entreprises et les collectivités calédoniennes, la réduction des déchets, soit l'ensemble des gestes ou activités mis en place pour éviter leur production, reste encore confidentielle. Or, le déchet le moins coûteux est celui que l'on ne produit pas !



26

« La prévention des déchets permet à la fois d'éviter de produire un déchet et de réduire sa dangerosité et sa nocivité afin de minimiser les impacts environnementaux des étapes en amont du cycle de vie des produits », indique Sylvain Faveraud, chargé de mission déchets à l'Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie. « C'est la face cachée de ce que représentent les déchets en termes de coût », poursuit Matthieu Ladiesse, conseiller développement durable à la CCI.

Quels bénéfices ?

Engager une démarche de prévention des déchets offre ainsi des avantages bénéfiques pour les entreprises et les collectivités. Les enjeux se situent à plusieurs niveaux. Le premier est la

limitation des impacts environnementaux liés à la fabrication, au transport, et à la transformation des produits, tout en générant des déchets moins toxiques. Le second s'inscrit sur un plan économique. « L'équation est simple : moins il y a de déchets générés et moins le coût pour les collecter et les traiter sera onéreux », souligne Sylvain Faveraud. La réduction des déchets influe sur la maîtrise des coûts et offre alors des économies potentielles. Enfin, elle est un plus en termes d'image et de notoriété en contribuant à améliorer les conditions de travail et en proposant une alternative éco-responsable.

Initiatives

C'est donc un projet gagnant pour les entreprises et les collectivités. « À l'instar

de ce que l'on a pu constater en Métropole, les entreprises et les collectivités locales se sont d'abord concentrées sur la gestion des déchets, rappelle Matthieu Ladiesse, avant de se pencher sur la prévention. Mais les initiatives restent encore, dans ce domaine, confidentielles. » Néanmoins, quelques entreprises déjà matures sur la gestion de leurs déchets se sont engagées dans des actions de réduction, à l'exemple d'Artypo qui, après avoir obtenu le Label Imprim'vert, a poursuivi en s'attachant notamment à produire moins de déchets dangereux et à réaliser des économies sur ses achats. Au sein des activités tertiaires et des administrations, sans être dans un plan global de prévention, il est devenu naturel de réduire sa consommation de papiers, donc de diminuer leur collecte. Par ailleurs, la Ville de Nouméa a mis en place un Programme local de prévention des déchets 2013-2015 qui se décline sur six axes, dont la promotion de l'éco-consommation, la limitation des flux de déchets par le compostage, la réduction des déchets de la collectivité, et des déchets dangereux. L'objectif étant de diminuer la facture de la collecte des déchets qui atteint les 840 millions de francs. Une attitude éco-responsable qui tient du bon sens.

LE SAVIEZ-VOUS ?

130 000 tonnes de déchets non dangereux sont générées par les entreprises calédoniennes. 500 kilos de déchets ménagers sont produits par an et par habitant en Nouvelle-Calédonie. Pour produire une brosse à dent de 100 g, il a nécessité 1,5 kg de ressources et pour un ordinateur, 1500 kg !

Comment les entreprises peuvent-elles s'engager ?

- Par la réalisation gratuite d'un pré-diagnostic déchets,
- Par la mise en place d'un système de management environnemental (label Envol, 123 Environnement),
- Par des démarches sectorielles : imprimeurs, établissements touristiques, garages propres, commerces éco responsables, charte...

En savoir plus :

www.ademe.fr/nouvelle-caledonie
Contacter le conseiller en développement durable de la CCI au 24 31 15
environnement@cci.nc

UN SERVICE PERSONNALISÉ, POUR UNE GESTION FACILITÉE DE VOS DÉCHETS

LOCATION DE CONTENANTS

Euroconteneur
Compacteur
Benne
Bac



COLLECTE DE DÉCHETS

Déchets Industriels Banals
Déchets métalliques
Déchets verts
Déchets inertes
Déchets recyclables
DASRI



CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Etudes déchets
Audit gestion déchets
Identification de filières

**VIVA**
ENVIRONNEMENT

E-mail : commercial@vivaenvironnement.nc

Tél : 26 47 57 / Fax : 26 47 37

1 rue Papin - ZI Ducos
BP 7100 - 98801 Nouméa

ADECAL TECHNOPOLE

NOUVELLE-CALÉDONIE

Acteur de l'innovation pour la valorisation
des durable des écosystèmes marins et terrestres



CPA

Centre de Promotion de l'Apiculture



CREA

Centre de Recherches et
d'Expérimentations Agronomiques



CTT

Centre des Tubercules Tropicaux



CTA

Centre Technique Aquacole
de Saint Vincent



CCDTAM

Centre Calédonien de Développement et
Transfert en Aquaculture Marine



AMICAL/CTMA

Centre Technologique Micro Algues



ZONECO

PÔLE TERRESTRE

PÔLE MARIN

Imm. Centre Sud - 1 bis rue Berthelot - BP 2384 - 98 846 NOUMÉA CEDEX

Tél. (687) 24 90 77 - Fax : (687) 24 90 87 - E-mail : adecal@adecal.nc - www.adecal.nc - www.zoneco.nc

Des formations qualifiantes pour la grande distribution

Avec pour volonté de créer une filière commerce/grande distribution, la CCI propose de nouvelles formations diplômantes du réseau Negoventis qui ont fait leur preuve en Métropole. Leur originalité : être accessibles tant en formation professionnelle continue qu'en apprentissage.

Les objectifs de cette nouvelle offre de formations sont clairs : développer une filière commerce/grande distribution et proposer une offre reconnue et attendue par les professionnels. « À part certains diplômes de l'Éducation nationale, il n'existe ici aucune formation certifiante pour ces métiers. La CCI souhaite se positionner comme organisme de référence sur ce secteur », explique Amanda Bao, responsable recherche et développement au Pôle formation de la CCI.

Principal argument avancé par la Chambre, la flexibilité du dispositif, comme le souligne Brigitte Deseille, responsable de la Formation professionnelle continue (FPC). « Quatre voies permettent d'accéder à ces formations : l'apprentissage, la FPC avec délivrance du titre en fin de cycle, la FPC par modules d'enseignement sanctionnés de certificats consulaires de spécialisation, et enfin la Validation des acquis de l'expérience. » De quoi s'adapter au profil des publics et des employeurs.

Répondre à un besoin du nord

Une première formation de vendeur conseiller commercial (VCC) est lancée qui répond à un besoin clairement identifié du nord : une forte demande en compétences commerciales et l'expansion de la zone VKP. Elle sera dispensée dès avril par le Centre de formation d'apprentis (CFA) de la CCI à Koné. « Par rapport à un bac pro vente ou commerce, ce diplôme assez court, douze mois en alternance (une semaine de cours, trois en entreprise), et très professionnalisant, offre au jeune la possibilité de cumuler les deux facettes du métier de vendeur : le démarchage en extérieur et la vente statique en magasin, et donc d'être bien plus compétitif sur le marché », affirme David Leclerc, responsable du CFA. Entre 12 et 15 jeunes, pour la plupart en recherche d'emploi, testeront à petite échelle cette formation

très pratique, valorisante, et débouchant en une seule année sur un titre équivalent au bac.

Une logique filière

Côté FPC, le groupe SCIE/GBH a été le premier intéressé. Treize salariés vont suivre une fin de formation sur des modules VCC qui débouchera en mai, sur l'obtention du diplôme. Une volonté pour cet acteur clé de la grande distribution de professionnaliser ses équipes et de faire reconnaître leurs compétences à travers un titre. C'est une démarche innovante par rapport aux entreprises qui privilégient des formations internes apportant acquis et techniques, mais non qualifiantes.

Outre le diplôme de VCC, et dans un souci de logique filière, celui de gestionnaire d'unité commerciale (niveau bac +2) sera mis en place cette année, puis celui de responsable manager de la distribution (bac +3) en 2015. Parallèlement, la CCI identifiera les éventuels besoins dans les secteurs de la vente et de l'hôtellerie-restauration, domaines où l'offre de formation Negoventis a également fait ses preuves.



UN RÉSEAU NATIONAL

Lancé en janvier 2010, le réseau Negoventis propose sept cycles de formations diplômantes dans les domaines de la vente, du commerce, mais aussi de l'hôtellerie/restauration, à tout public (salariés, demandeurs d'emploi, étudiants, apprentis...), quel que soit le niveau de formation initiale. Environ 4 200 personnes (1 700 jeunes et 2 500 adultes) en bénéficient chaque année. Ces cursus sont validés par des diplômes inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles et portés par la CCI-France. La CCI-NC est le 86^e membre du réseau.

Contacts

- Formation professionnelle continue : Brigitte Deseille
b.deseille@cci.nc
- Formation en apprentissage : David Leclerc – d.leclerc@cci.nc



Connaissez-vous la charte Chantier vert ?

Les chantiers induisent des nuisances sur le paysage, les ressources géologiques, la qualité de l'air et de l'eau, et sur la santé. Une démarche respectueuse a été initiée par l'Ademe, et aujourd'hui pilotée par la CCI, pour minimiser ces impacts. En êtes-vous informé ?



1 Qu'est-ce qu'un Chantier vert ?

- a. Un chantier qui respecte l'environnement
- b. Un aménagement paysager
- c. Un chantier qui utilise des engins qui fonctionnent au biocarburant

2 Qui décide d'engager un Chantier vert ?

- a. L'entreprise
- b. Le maître d'ouvrage
- c. L'architecte

3 Sur un Chantier vert, quels sont les déchets que vous devez trier ?

- a. Les déchets dangereux et inertes
- b. Les déchets dangereux, les métaux, les déchets inertes, les déchets non dangereux, le plastique et le papier carton
- c. Les déchets dangereux, les métaux, les déchets inertes et les déchets non dangereux

4 Parmi ces trois déchets, quel est celui qui est un déchet inerte ?

- a. Le béton
- b. Les plaques de plâtre
- c. Le bois

5 Qu'est-ce que je fais de mes déchets de bois sur un Chantier vert

- a. Je les brûle
- b. Je les mets dans la benne des déchets non dangereux
- c. Je m'en sers pour un barbecue

6 Si je déverse un produit dangereux sur le sol, que dois-je faire ?

- a. Je nettoie avec de l'eau
- b. J'utilise mon kit anti-pollution pour absorber le produit dangereux
- c. J'attends que le sol absorbe le produit

7 Comment stocker un fût de 200 litres d'huile ?

- a. À même le sol
- b. Sur une palette
- c. Sur un bac de rétention

8 Où doivent aller mes eaux de lavage lorsque je nettoie ma bétonnière ?

- a. Dans le réseau d'assainissement
- b. Dans un bassin de décantation de laitances de béton
- c. Dans un cours d'eau

9 Quels sont les horaires légaux pour réaliser des travaux bruyants ?

- a. Se renseigner auprès des communes qui par arrêté encadrent la durée des travaux bruyants
- b. La semaine en journée continue
- c. 7 jours 7

1a : 2b : 3c : 4a : 5b : 6b : 7c : 8b : 9a

RÉPONSES

Pour plus de renseignements :

L'ensemble des documents de la charte chantier vert est disponible sur www.chantiervert.nc
Tél. 24 31 15 - chantiervert@cci.nc

Moins de 4 bonnes réponses

Vous ne semblez pas avoir pris connaissance de la charte chantier vert. Mais il n'est jamais trop tard ! Vous devriez vous rapprocher de la CCI qui vous donnera toutes les informations nécessaires sur cette démarche essentielle pour entreprendre un chantier dans les meilleures conditions afin de protéger l'environnement, diminuer les risques d'accident et valoriser votre image.

Entre 4 et 6 bonnes réponses

Vous avez certainement déjà entendu parler de la charte chantier vert mais peut-être n'avez-vous pas toutes les cartes en main pour mettre en œuvre cette procédure ? Sachez qu'un conseiller de la CCI peut vous accompagner et répondre à vos interrogations concernant les outils et la documentation à votre disposition.

Plus de 6 bonnes réponses

Bravo ! Vous êtes certainement sensibilisés aux impacts environnementaux et soucieux de la santé des ouvriers. La charte chantier vert n'a plus de secrets pour vous. Vous devez sûrement l'appliquer dès que vous débutez un chantier.

ECO DI

Du nouveau pour vos déchets !

Une solution de collecte pratique, économique et peu encombrante pour les entreprises.



ECO DI FAIT PLACE NETTE EN MOINS DE 3 MINUTES POUR LES GRANDS ET PETITS BESOINS :

Facile d'usage, efficace et sûr, ECO DI s'adapte aux volumes et aux différents types de déchets !

ECO DI

- 2 tailles de conteneurs : 5 et 7m³
- Système de préhension par grue
- Collecte rapide avec un seul opérateur
- Conteneur fermé et verrouillé
- Durée de vie de 10 ans
- Conteneur personnalisable



Star Pacifique, 11 rue Pélatan - 98 800 Nouméa
Tel : 24 48 44 - Fax : 24 48 43

Loi du pays relative à la concurrence : quels enjeux ?

En Nouvelle-Calédonie, la concurrence est dorénavant encadrée par la loi du pays n°2013-8 du 24 octobre 2013, validée en octobre dernier par le Conseil constitutionnel. Quels sont les nouveaux enjeux? Quelques points clés pour mieux comprendre.



32

En quoi est-elle importante ?

La concurrence correspond à la situation dans laquelle plusieurs agents économiques sont présents simultanément sur un même marché et rivalisent entre eux en offrant une prestation de service ou un produit équivalent afin d'être préférés par les consommateurs. Cela implique que les entreprises soient compétitives, en proposant notamment des biens ou services de meilleure qualité, voire innovants, ou encore des prix plus attractifs que leurs concurrents. Les clients disposent alors d'un large choix entre les produits et prestations proposés, et peuvent bénéficier de meilleurs prix. La concurrence est donc importante à la fois pour les consommateurs, mais aussi pour les entreprises elles-mêmes puisqu'elle les incite à l'innovation et au développement. Elle dynamise l'économie et la rend plus solide, notamment à l'égard des compétiteurs étrangers.

Pourquoi faut-il l'encadrer ?

Il existe un principe selon lequel la concurrence doit être libre et loyale. Cela signifie que toute entreprise est en principe libre d'accéder à un marché, vendre un bien

ou service aux conditions et au prix qu'elle désire. Néanmoins, les entreprises ne doivent pas utiliser de manœuvres malhonnêtes pour parvenir à leurs fins : la concurrence doit être loyale et exercée selon les mérites de chacune. Par exemple, une entente sur les prix entre entreprises concurrentes peut aboutir à une augmentation de 20% à 25% sur les prix de vente aux consommateurs. Afin d'éviter ces procédés déloyaux, il est important que la concurrence soit encadrée et contrôlée par des autorités compétentes. Cela permet notamment de protéger les petites entreprises, qui ne disposent pas parfois d'un poids suffisant pour s'imposer face à des structures plus importantes.

Que change la nouvelle loi du pays ?

Elle renforce et complète le dispositif existant. La nouvelle loi du pays :

- instaure un contrôle des opérations de concentration et de l'accroissement des surfaces exploitées dans le secteur du commerce de détail au-delà de certains seuils,
- permet une résorption des situations

soulevant des préoccupations de concurrence,

- confère des pouvoirs d'enquête et de sanction.

Elle crée également une nouvelle pratique anticoncurrentielle : la prohibition des accords ou pratiques concertées ayant pour objet ou pour effet d'accorder des droits exclusifs d'importation à une entreprise ou à un groupe d'entreprises.

Cette nouvelle loi permet par ailleurs au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de prononcer des injonctions structurelles, qui contraindraient les entreprises à modifier leur politique de prix.

Qu'est-ce qu'une pratique anticoncurrentielle ?

C'est une atteinte portée à la concurrence elle-même et qui a un impact sur un marché donné. Sont considérées comme des pratiques anticoncurrentielles prohibées les ententes qui ont pour objet ou peuvent avoir pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, ainsi que les abus de position dominante et de dépendance économique. Une entente est une concertation entre plusieurs entreprises, qu'elle soit expresse ou tacite, et qui porte atteinte à la concurrence. L'entente peut être horizontale, c'est-à-dire entre concurrents sur un même marché, ou verticale, c'est-à-dire entre des entreprises qui ne se situent pas au même échelon sur une chaîne de production (ex : entre un distributeur et un fournisseur). Une entente illicite peut par exemple consister dans une répartition des marchés entre des entreprises répondant à des appels d'offres, ou encore en un accord sur les prix pratiqués, ce qui fausse le libre jeu de la concurrence. Exceptionnellement, les ententes sont autorisées si elles résultent de l'application d'un texte législatif ou réglementaire (ex : le gaz, le tabac, etc.) ou si leurs auteurs peuvent justifier qu'elles ont pour effet d'assurer un progrès économique, assurant aux utilisateurs une part équitable

LA PROCÉDURE DE NOTIFICATION D'UNE OPÉRATION DE CONCENTRATION

du profit qui en résulte (ex : recherche et développement).

L'abus de position dominante, quant à lui, consiste dans le fait pour une entreprise en position dominante sur un marché d'abuser de cette position pour évincer ses concurrents.

Enfin, l'abus de dépendance économique est la situation par laquelle un client ou fournisseur se retrouve dépendant d'un distributeur, sans aucune solution équivalente, et dont ce dernier tire profit de manière abusive.

Et les pratiques restrictives de concurrence ?

Contrairement aux pratiques anti-concurrentielles qui doivent avoir un impact sur le marché calédonien pour être sanctionnées, les pratiques restrictives sont réprimées dès lors qu'elles provoquent un préjudice à un ou plusieurs concurrents en particulier. Sont par exemple des pratiques restrictives de concurrence la rupture brutale de relations commerciales établies, le fait de soumettre un partenaire commercial à des obligations créant un déséquilibre significatif entre les parties, ou encore d'imposer à un partenaire économique des volumes d'achat, de vente ou de production disproportionnés par rapport au marché pertinent.

À quoi sert le contrôle des concentrations et de l'accroissement des surfaces commerciales ?

C'est une pratique courante dans l'économie mondiale. Une opération de concentration est réalisée :

- soit lorsque plusieurs entreprises antérieurement indépendantes fusionnent ou créent une entreprise commune,
- soit lorsqu'une entreprise prend le contrôle d'une ou plusieurs autres entreprises.

Lorsqu'une opération de concentration est faite entre des entreprises dont le chiffre d'affaires total réalisé en Nouvelle-Calédonie est supérieur à 600 000 000 F, elle est soumise à une procédure de contrôle qui consiste en une notification du projet à l'autorité compétente, qui autorisera ou non l'opération.

Le contrôle de l'accroissement des surfaces commerciales, quant à lui, soumet à

Tout opération de concentration entre entreprises dont le chiffre d'affaires total dépasse 600 000 000 F en Nouvelle-Calédonie est soumise à une procédure d'autorisation :

1°) Lorsque les parties sont en mesure de présenter un projet suffisamment abouti pour permettre l'instruction du dossier (accord de principe, lettre d'intention ou annonce d'une offre publique par exemple), elles doivent le notifier au gouvernement avant sa réalisation. Ce dernier publie un communiqué à sa réception.

2°) Le gouvernement rend sa décision dans un délai de 40 jours ouvrés à compter de la réception de la notification complète, délai qui peut être prorogé de 15 jours ouvrés si les parties proposent des engagements, et qui peut être suspendu à la demande des parties si nécessaire. Le gouvernement peut décider soit :

- que l'opération n'est pas soumise à la procédure d'autorisation,
- que l'opération est autorisée,
- que l'opération est autorisée en contrepartie d'engagements,
- que l'opération nécessite un examen approfondi.

3°) Si le gouvernement ouvre un examen approfondi, il rend une décision dans un délai de 100 jours ouvrés, prorogé de 20 jours ouvrés si l'entreprise prend des engagements ou à la demande des parties. Il prononce soit une interdiction, soit une autorisation qui peut être sous conditions.

autorisation l'accroissement de toute surface exploitée dans le secteur du commerce de détail à plus de 350 m². Ces contrôles permettent de prévenir les opérations susceptibles d'affaiblir substantiellement la concurrence dans certaines zones de chalandise.

Y a-t-il des sanctions ?

Les pratiques anticoncurrentielles peuvent être sanctionnées pénalement (peine d'amende pouvant aller jusqu'à 8 500 000 F pour les personnes physiques, qui peut être multipliée par cinq pour les personnes morales). Le tribunal peut par ailleurs exiger la publicité des décisions de justice, ce qui aura un impact important sur la réputation de l'entreprise.

Les pratiques restrictives de concurrence peuvent également engendrer des dommages et intérêts pour les victimes de ces manœuvres.

Par ailleurs, si des entreprises soumises à la procédure d'autorisation ne notifient pas leur projet de concentration au gouvernement, ce dernier peut les y contraindre sous astreinte, et prononcer une sanction pécuniaire qui peut atteindre 5% du chiffre d'affaires hors taxe réalisé en Nouvelle-Calédonie lors du dernier exercice clos pour les personnes morales, et 175 000 000 F pour les personnes physiques.

Qui est compétent pour contrôler la concurrence ?

La concurrence ne peut donner le meilleur d'elle-même qu'à condition d'être contrôlée par un arbitre, chargé d'en faire respecter les règles. Actuellement, c'est le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui est compétent pour réguler et contrôler la concurrence, l'autorité de la concurrence nationale n'étant pas compétente sur le territoire.

Cependant, depuis la modification de la loi, la Nouvelle-Calédonie peut désormais créer ses propres autorités administratives indépendantes. Il est ainsi prévu qu'une Autorité de la concurrence calédonienne soit créée prochainement, afin de se substituer aux compétences du gouvernement en matière de concurrence.

Sources : Délibération n°14 du 6 octobre 2004 portant réglementation économique. Loi du pays n°2013-8 du 24 octobre 2013 relative à la concurrence en Nouvelle-Calédonie.. Loi organique n°2013-1027 du 15 novembre 2013.

Pour plus d'informations :

- CCI : Informations juridiques
Tél. 24 31 32 - jur@cci.nc
- Direction des affaires économiques :
Tél. 23 22 50 - scpr.dae@gouv.nc

Je souhaite démissionner de mes fonctions de gérant dans la SARL, comment m'y prendre ?

La démission du gérant de SARL est libre : il suffit qu'elle soit concrétisée par un acte unilatéral exprès (un courrier signé par le gérant par exemple), qui doit résulter d'une volonté sérieuse et non équivoque. La notification doit être faite à tous les associés et éventuellement aux co-gérants, par lettre recommandée avec accusé de réception, et le gérant doit convoquer l'assemblée en vue de la désignation de son successeur au moins 15 jours avant sa tenue. La démission notifiée à la société produit immédiatement ses effets (sans aucune rétroactivité) dès qu'elle a été portée à la connaissance de celle-ci, ou à une date postérieure si elle est précisée dans la lettre de démission. Une fois la démission notifiée, il est nécessaire de se rendre au centre de formalités des entreprises de la CCI afin de procéder aux inscriptions modificatives : à défaut, la cessation des fonctions sera inopposable aux tiers. L'ancien gérant a donc intérêt à ce que les formalités de publicité soient effectuées le plus rapidement possible, afin de se dégager de toute responsabilité. En cas de négligence ou d'inaction de son successeur dans un délai raisonnable, il peut demander au juge la nomination d'un mandataire chargé d'accomplir ces formalités. Si l'assemblée générale ne parvient pas à la nomination d'un nouveau gérant, le gérant démissionnaire peut également saisir le tribunal afin d'obtenir la désignation d'un administrateur provisoire. Celui-ci tentera de trouver une solution avec les associés.

✦ Pour plus d'informations :

- CCI - Informations juridiques
Tél. 24 31 32 - jur@cci.nc
- Centre de formalités des entreprises
Tél. 24.31.30 - cfe@cci.nc
- Tribunal mixte de commerce
Tél. 27.93.50

Je souhaite embaucher un salarié. Quelles sont les formalités à accomplir à l'embauche ?

Avant d'embaucher, il est important de définir en amont les besoins de son entreprise, et d'établir dans cette perspective une fiche de poste déterminant les compétences et qualifications requises. L'entreprise doit également vérifier si elle dispose d'une capacité financière suffisante pour assumer les coûts liés à l'emploi d'un salarié. La province Sud propose des aides à l'embauche du premier salarié jusqu'à 500 000 F.

Il faut par ailleurs s'assurer que la loi sur l'emploi local a été respectée, et éventuellement saisir la CPEL à cet effet.

Lorsque le salarié a été sélectionné, il conviendra d'effectuer, avant l'embauche, une déclaration préalable à l'embauche auprès de la CAFAT, et dans le mois qui suit l'embauche, une déclaration d'affiliation auprès de la CRE-IRCAFEX. Chaque trimestre, il faudra régler les cotisations sociales CAFAT et CRE-IRCAFEX, qui comprennent une part patronale et une part salariale. Les grilles de cotisations sont disponibles sur les sites internet de ces deux organismes. Il est important de bien rédiger le contrat de travail : CDD et CDI sont des contrats très encadrés par la loi, il est donc préférable de faire appel à un juriste afin de rédiger ces contrats lourds de conséquences.

✦ Pour plus d'informations :

- CCI - Informations juridiques
Tél. 24 31 32 - jur@cci.nc
- Direction du travail et de l'emploi
Tél. 27.55.72 - dte@gouv.nc
- CAFAT - Tél. 25.58.00
communication@cafat.nc
- HUMANIS / CRE-IRCAFEX
Tél. 27.84.55
cre-ircafex.noumea@novalistaitbout.com
- DEFE Pôle employeurs
Tél. 27.04.00
defe.sep.pe@province-sud.nc



AGENDA

ÉCHÉANCES FISCALES

31 Mars

Impôt sur le revenu Déclaration de revenus

Cette échéance concerne toutes les personnes, sauf les professionnels soumis à un régime réel d'imposition. Les professionnels soumis à un régime forfaitaire d'imposition doivent également déposer avant le 31 mars.

31 Mars

Impôt sur le revenu Paiement du 1^{er} acompte

Cette échéance ne concerne que les personnes ayant payé plus de 30 000 F d'impôt au titre de l'année précédente et qui n'ont pas opté pour le paiement par mensualisation. Le montant à payer figure sur les avis envoyés par voie postale.

30 Avril

Impôt sur le revenu - Déclaration de revenus des professionnels

Cette échéance s'applique aux professionnels qui déclarent à un régime réel d'imposition.

30 Avril

DNS - Dépôt de la déclaration nominative des salaires

Cette échéance concerne toutes les personnes physiques ou morales qui versent des rémunérations à un tiers : traitement, salaires, émoluments, honoraires, commissions, ristournes...

30 Avril

Impôt sur les sociétés - IS Dépôt de la liasse fiscale et paiement du solde de l'IS

Date limite de dépôt de la liasse fiscale et paiement du solde de l'IS pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés clôturant au 31 décembre.

30 Avril

TSS - Déclaration et paiement

Date limite de dépôt de la déclaration et du paiement pour les professionnels clôturant leur exercice social au 31/03, 30/06, 30/09, 31/12.



**TROP CHAUD, TROP DE BRUIT
DANS VOTRE MAISON OU BUREAU**

A LA SOLUTION

**L'ISOLANT
LE PLUS PERFORMANT DU MARCHÉ**

**Thermique et Acoustique
Anti moisissure
Anti termites - Anti rongeur
Retardateurs au feu**

**100 % naturel
-4°C à -6°C de Gain
en température
20 % à 30 % d'économie
en frais de climatisation**

**DEVIS
GRATUITS**

NOUVEAU
Gamme complète
de solutions
acoustiques

ENREGISTREMENT - PORTE - CLOISON
STUDIO CINEMA - HOME CINEMA

pacificouate@gmail.com

74 19 19

www.orus.nc

ÊTRE À LA POINTE DE L'INNOVATION



Consulter notre
newsletter en ligne

Nos compétences à votre service

orus
INFORMATIQUE



Heianu



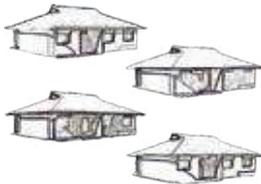
Constructions clef en main
et rénovations

Traditionnelles ou autres...

Maintenance en
Plomberie de bâtiment

Usine du Nord de Vavouto

Tél./Fax **42 86 31** • GSM **78 73 07** • BP 212 - 98 8825 Pouembout
heianu.sarl@lagoon.nc



TROPIC

IMMOBILIER



LOCAUX PROFESSIONNELS À LOUER

Ducos **Dock** 74 000 F HC



Dock à usage de STOKAGE ou PETIT USINAGE 60 m2, évacuation sanit, coin douche sécurisé par porte métallique . 1 parking privatif

Ducos **Bureau** 120 000 F HC



Imm "Le Centre" à DUCOS, bureau aménagé de 65m² climatisé. 1er MOIS DE LOYER OFFERT.

Païta-Zico **Docks** 150 000 F HC



ZICO PAITA, Dock NEUF de 85 m² + 40 m² de mezzanine avec bloc sanitaire. Libre de suite. Négociable !

Ducos **Local cial** 630 000 F HC



Ducos Le Centre : local de 420 m² soit 240 m² au sol et 180m² en mezza. Poss de commerce ou bureaux, ou de le scinder en partie égale. Local brut.

Centre-Ville **Local cial** 450 000 F HC



Situé ds la galerie marchande de l'imm Le BOTICELLI, local brut de 166m². Idéal commerce ou administration.

Ducos **Dock** 455 000 F HC



Sur un terrain de 12 ares, dock sous forme de demi-lune d'environ 400 m² comprenant un entrepôt et un bureau de 30 m² avec sanitaires.

12 rue Tourville - Quartier Latin Tél : 25.25.26 Fax : 25.37.90

www.tropic.nc

CERON'IMMO

JMS
LEGRAS

FTAI

Rejoignez-nous sur

facebook

Intéressé par une reprise d'activité ? Le Pôle appui aux entreprises de la CCI vous offre ses conseils et son accompagnement personnalisés pour faciliter le lancement de votre projet

HÔTELLERIE, TOURISME

✦ **Hôtel 15 chambres + piscine + locaux commerciaux, sur foncier 3 ha, zone VKP bordure RT1.** Licence 1. Travaux à prévoir. Développement possible sur appart-hôtel et restauration. Plus de 10 ans d'ancienneté. Chiffre d'affaires : moins de 25 MF. Effectifs : moins de 5 salariés. Cession majoritaire pour cause de retraite. Activité à redynamiser. Prix: 90 MF

COMMERCE

✦ **Bijouterie avec pas de porte.** Or, argent, bagues, colliers, montres. Positionnement commercial idéal en centre-ville. Province sud. Bail 3/6/9, loyer faible. Cession de parts sociales cause retraite. Valeur stock : 25 MF. Atelier de fabrication, lamineuses... Pas d'employés. Plus de 10 ans d'ancienneté. Chiffre d'affaires : moins de 25 MF. Activité à redynamiser. Prix: 28 MF

✦ **Rocher - Magasin d'alimentation générale sur Nouméa** de 220 m². Plats cuisinés, poissonnerie, bazar, vêtements. Immobilier également disponible à la vente. Plus de 10 ans d'ancienneté. Effectif : de 5 à 10 salariés. Cession majoritaire. Chiffre d'affaires : de 100 à 300 MF. Bon emplacement, organisation, forte progression possible sur la marge commerciale. Prix: 96 MF

CHAUDRONNIER

✦ **Entreprise de chaudronnerie, tuyauterie, transport de fluides calorifuges.** Grande technicité. Affaire rentable. Marchés signés. Capitaux propres : 66 MF. Résultat net : 27 MF. Chiffre d'affaires : de 100 à 300 MF. Plus de 10 ans d'ancienneté. Effectif : de 11 à 30 salariés. Activité en croissance. Dettes financières + trésorerie. Cession cause retraite. Prix: 70 MF.

ENSEIGNE

✦ **Société de réalisation d'enseignes, signalétiques, marquages véhicules, vitrines...** Située en province sud. Clients : commerces, transports urbains. 2 associés, pas de salariés ; pose sous traitée. Portefeuille clients, notoriété, rémunération de gérance. Profil idéal: personne ayant des bases en infographie. Bail commercial, local tout équipé. Moins de 5 ans d'ancienneté. Chiffre d'affaires : moins de 25 MF. Cession majoritaire cause changement d'activité. Activité stable. Prix : 6 MF.

SERVICES

✦ **Pizza Burger. Fabrication et livraison de pizzas, burger et snacking en province sud.** Ventes : sur place 15%, livraison 85%. Enseigne indépendante. Très bel outil de travail, deux laboratoires, accueil clients. Possibilité terrasse pour restauration sur place. Petite équipe : moins de 5 salariés. Plus de 10 ans d'ancienneté. Chiffre d'affaires : de 25 à 50 MF. Cession majoritaire cause changement d'activité. Activité en croissance. Prix: 23 MF.

✦ **Navette.** Urgent. Entreprise de transport de personnes Tontouta - Nouméa. Flotte de 5 véhicules. Clientèle professionnelle récurrente. Effectif: moins de 5 salariés. Moins de 5 ans d'activité. Chiffre d'affaires: moins de 25 MF. Cession majoritaire pour raison de santé. Activité en croissance. Prix: 13 MF.

✦ **Crèche pour enfants.** Plus de 10 ans d'ancienneté. Activité stable et rentable. Liste d'attente importante. Équipements, loyer modéré. Effectif: moins de 5 salariés. Chiffre d'affaires: moins de 25 MF. Cession majoritaire cause retraite. Prix: 8,5 MF.

En partenariat avec Cessions Acquisitions.

Vous souhaitez évaluer, acheter ou vendre une entreprise ?

Contact : 23 71 67 - www.cessionsacquisitions.nc

Immeuble Le Fuji - 16 rue Bichat - 98800 Nouméa CP 158 T

Garantie Trésor Public

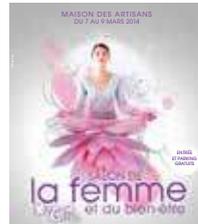


NOUVELLE-CALÉDONIE

MODE ET BEAUTÉ

✦ Salon de la femme

Du 7 au 9 mars
Beauté, mode, loisirs... les indispensables de l'univers féminin.
Maison des artisans, Nouville
Tél. 27 56 85 / 77 30 90
www.boutiques-artisanales.nc



MAISON

✦ Salon de l'habitat et de la décoration

Du 27 au 30 mars
L'essentiel pour se sentir bien chez soi.
Maison des artisans, Nouville
Tél. 27 56 85 / 77 30 90
www.boutiques-artisanales.nc

EMPLOI/FORMATION

✦ Forum emploi & formation 2014

Du 4 au 5 avril
Entreprises : faites connaître vos métiers et recrutez vos futurs collaborateurs. Inscrivez-vous en appelant le 27 94 49 ou par mail annonces.emploi@inc.nc
Maison des artisans, Nouville
Tél. 27 56 85

MÉTROPOLE

CULTURE

✦ Salon du livre de Paris

Du 21 au 24 mars
1^{er} événement grand-public européen, véritable plateforme professionnelle qui réunit les éditeurs, les libraires, les bibliothécaires... Plus 800 débats, lectures et conférences y sont organisés chaque année.
Paris Expo, Porte de Versailles
www.salondulivreparis.com



INTERNATIONNAL

DÉCORATION

✦ Maison & Objet Asia

Du 10 au 13 mars
Mobilier, objets, luminaire, arts de la table, aménagement, textile d'ameublement, linge de maison, matériaux, concepts globaux de décoration
Marina Bay Sands and Convention Center Singapour
www.maison-objet-asia.com

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

✦ Fine Food Queensland

Du 13 au 15 avril
Le plus grand événement de l'industrie alimentaire.
Brisbane Convention & Exhibition Center
www.divexhibitions.com.au



MULTISECTORIEL

✦ Trade Pasifika

Du 2 au 4 avril
Les produits du Pacifique issus de l'agriculture, de l'aquaculture et du tourisme.
Suva Fidji
www.tradepasifika.info

✦ 115^e Foire internationale de Canton

Du 15 avril au 5 mai
Électronique grand public & électroménager, automobile & pièces détachées, machines, outils, matériaux de construction, produits chimiques, biens de consommation, cadeaux, décoration, textile et habillement, cuir...
China Import and Export Fair Pazhou Complex Guangzhou
www.cantonfair.org.cn



Les dates des salons sont mentionnées sous réserve.

N'hésitez pas à contacter les organisateurs ou à consulter les sites Internet pour obtenir tous les renseignements pratiques.

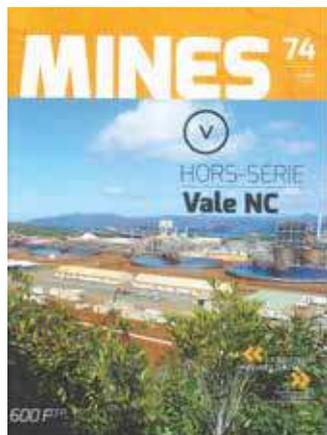
BILAN DE SANTÉ

Ce hors-série de **L'œil magazine** fait le bilan sur la santé de l'environnement du Grand Sud qui abrite des trésors de biodiversité. Il a été réalisé à partir de données issues des suivis environnementaux ainsi que des rapports d'expertise de l'observatoire de l'environnement (Œil), de bureaux d'études et d'associations environnementales. Ce bilan concerne principalement le périmètre d'influence de Vale NC.

L'œil magazine - Quel bilan de santé pour l'environnement dans le Grand Sud est téléchargeable sur le site www.oeil.nc



Vale NC



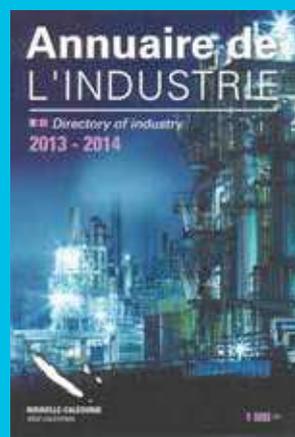
Mines consacre son hors-série de janvier à Vale NC et 2014 qui sera pour l'usine du Grand Sud, l'année de tous les défis. Montée en puissance de la production, défis humains et environnementaux, face à la volonté de l'industriel de transformer les ressources minières en prospérité et en développement durable, le magazine dévoile Vale NC sous toutes ses multiples facettes.

Disponible chez les dépositaires de presse. Prix : 600 F

ANNUAIRE DE L'INDUSTRIE

Pour connaître toutes les entreprises de transformation des mines et des entreprises internationales, cet annuaire, publié en version bilingue français/anglais, est très complet. Vous y trouverez également des reportages sur les mines, l'environnement, la formation, la sécurité au travail, la défiscalisation et bien d'autres sujets liés à l'industrie.

Disponible chez les dépositaires de presse. Prix : 1 000 F



Bienvenue



Le nouvel hebdomadaire **Actu.nc** sorti le 14 février propose à ses lecteurs tous les vendredis un journal d'informations générales. Au sommaire de ce premier numéro, on pouvait ainsi lire entre autres : un dossier sur la rentrée scolaire, de nombreux sujets économiques et politiques, une page culture et une intéressante revue de presse du Pacifique.

Disponible chez les dépositaires de presse. Prix : 300 F

Les jeunes et le BTP

La parole est donnée aux jeunes qui ont fait le choix d'intégrer une filière de formation BTP. Ce secteur, le 2^e pourvoyeur d'emplois en Nouvelle-Calédonie, offre en effet une large panoplie de métiers et de diplômes pleinement reconnus.

100 % BTP fait aussi le point sur la défiscalisation locale.

Disponible chez les dépositaires de presse. Prix : 500 F

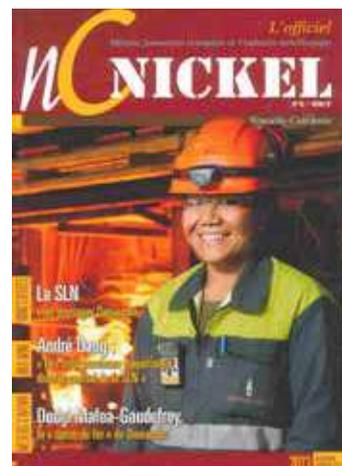


Mines vertes

Retour sur l'exposition *Une SLN durable pour tous* et les premiers arbres plantés par les visiteurs dans le cadre de l'opération Paysagez Doniambo. L'objectif affiché : respecter davantage l'environnement.

NC Nickel présente également les métiers d'avenir, de nombreux portraits et interviews de ceux qui font l'industrie métallurgique calédonienne.

Disponible chez les dépositaires de presse. Prix : 600 F



Whaouh !!! *

* Mercedes Classe A.

L'impulsion d'une nouvelle génération

Succombez au caractère racé de la Classe A :
design dynamique, nouvelles motorisations puissantes,
nouvel intérieur moderne et raffiné, et de nombreuses technologies embarquées...

La Classe A bouleverse les codes et donne l'impulsion d'une nouvelle génération.



Photo non contractuelle. ** Prix TTC hors frais de mise à la route.

Mercedes Classe A
à partir de 3.690.000^{Fcfp**}

 **ALMAMETO** 41 40 68
AUTOMOBILES



Mercedes-Benz
Le meilleur, sinon rien.

Où Quoi Quand Comment ?



- > sorties nature
- > randonnées
- > plages
- > monuments
- > VTT
- > culture...

 Disponible sur
App Store

LoisirSud NC

province-sud.nc



La province Sud agit pour vous

